



VILLE DE  
NAMUR

# CHAPITRE

DEPARTEMENT  
DES VOIES PUBLIQUES  
DVP

7

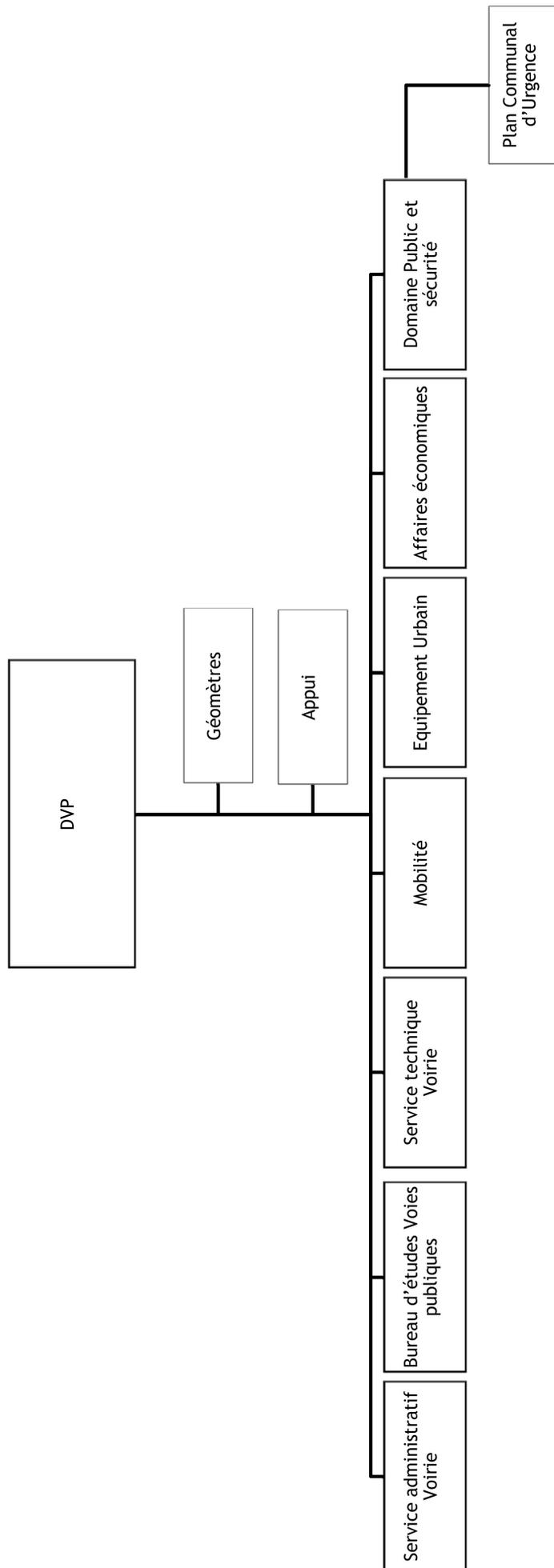




**D.V.P.**

**Département des Voies Publiques**







## **1. Composition du département**

- 1 Chef de département
- 1 ingénieur civil pour l'appui technique
- 1 agent administratif (cellule d'appui)
- 1 cellule de « géomètres »
- 1 service administratif Voirie
- 1 service Bureau d'Etudes Voies publiques
- 1 service technique Voirie
- 1 service Mobilité
- 1 service Equipement urbain
- 1 service Domaine public et Sécurité
- 1 service Affaires économiques
- 1 service Plan d'Urgence communal

## **2. Description du département**

La mission du département des Voies Publiques est d'assurer la sécurité et la qualité de vie des citoyens et usagers sur les espaces publics communaux, en bonne articulation avec les autres politiques publiques de la Ville, que ce soit pour répondre à des besoins en termes d'infrastructures, d'équipements ou des besoins immatériels. Cette mission s'inscrit dans la mission de service public plus générale de la Ville, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, avec une attention particulière à chaque citoyen avec ses besoins spécifiques (notamment en termes d'usager de la voie publique: personne à mobilité réduite, piéton, cycliste, usager des transports publics, automobiliste, ...).

Cette mission générale se décline de la manière suivante:

### **2.1. Missions de base**

- la création, l'aménagement et l'entretien d'infrastructures cohérentes, intégrées, de qualité, bien équipées, esthétiques et conviviales
- l'organisation et la gestion de l'usage des espaces publics (et plus particulièrement de la voirie), permanente ou occasionnelle, à des fins de circulation et de stationnement, ou pour diverses activités, que ces dernières soient événementielles, festives, commerciales ou non
- la conception et la mise en œuvre de plans, de mesures et d'actions de mobilité, aussi bien en termes d'infrastructures et d'équipements qu'en termes de réglementation et de promotion
- la gestion des espaces d'inhumation dans les cimetières
- l'initiative, le soutien et l'accompagnement d'actions de développement économique et commercial.

### **2.2. Missions connexes**

- les études stratégiques et territoriales (espaces publics, mobilité et développement économique)
- l'étude et la gestion de projet d'aménagement, de l'esquisse jusqu'à l'exécution, avec toutes les phases de conception et de suivi
- l'instruction des projets et des demandes d'autorisation, plus particulièrement pour ce qui concerne les infrastructures, les équipements et les besoins de mobilité ou de développement socio-économique

- la gestion immobilière du domaine public: gestion administrative et juridique, relevés et délimitation du domaine public
- l'expertise et l'analyse de risque relative à la sécurité des infrastructures du domaine public
- la conception, la coordination et le suivi du plan d'urgence
- les interventions ponctuelles en matière de voies publiques, en particulier pour répondre aux demandes et interpellations relatives à des situations complexes, nécessitant une expertise technique ou administrative spécifique et permettant de garantir, voire d'améliorer la qualité de vie et la sécurité des citoyens et des usagers

### 2.3. Missions d'appui

- réalisation des procédures de gestion administrative de qualité et sécurisées: notamment en matière de marché public, de gestion foncière et de police administrative (réglementation communale, gestion des autorisations, contrôle et sanction)
- développement d'un management qui veille à une bonne coordination tant au sein du département qu'avec le reste de l'administration et de l'autorité communale, notamment à travers la programmation stratégique transversale.

Pour développer ces missions, le D.V.P. s'organise autour d'une direction et de sept services. Chacun d'entre eux poursuit des missions et des tâches spécifiques et complémentaires.

Une cellule « géomètres » assure des tâches d'appui spécifique aux autres services et départements:

- fournir les levés nécessaires au bureau d'études de la Voirie pour étudier les projets, avec une priorité pour les projets inscrits au budget
- fournir les levés de toutes les parcelles et concessions des cimetières: mission qui sera achevée au printemps 2015, ne nécessitant plus que des mises à jour régulières pour la suite.
- réaliser des investigations relatives à la définition et aux limites du domaine public communal à la demande du service technique ou du service administratif de la Voirie, avec une priorité aux dossiers litigieux
- répondre aux demandes des autres départements, soit pour des levés ou pour des avis sur les biens de la Ville

Le service Plan d'Urgence Communal, quant à lui, est un service spécifique qui traite de la planification d'urgence.

### 3. PST – Etat d'avancement

Objectif n° 14 Mieux planifier la réfection et l'entretien des voiries		
Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
14.1. Développer un nouvel outil de gestion pour mieux réparer nos routes.	14.1.1. Acteur extérieur: mettre en place les mesures automatisées de terrain par véhicules multifonctions en autres (structure, mesures, état, aspect visuel...)	Liste des 120 km de chaussées à ausculter dans le cadre d'un dossier de candidature (subsides Province 100 %) 27 000 € sur 2014. Approbation du principe par le Collège en date du 12/06/2014. Convention de collaboration Ville/INASEP approuvée par le C.E du 26/06/14. Dossier approuvé par le Conseil de Gestion de l'INASEP.

**Objectif n° 14**  
**Mieux planifier la réfection et l'entretien des voiries**

Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
		<p>L'auscultation des 120 km de chaussées a été réalisée durant le troisième trimestre 2014. Le résultat a été fourni le 13/11/2014.</p>
	<p><b>14.1.2.</b>            INASEP: introduire des données dans le logiciel de gestion et du support cartographique thématique</p>	<p>La méthode de diagnostic des données récoltées par le véhicule a été définie par l'INASEP. Une visualisation cartographique des résultats du diagnostic a été réalisée par le service cartographique de la Province de Namur. Ces éléments graphiques ont été fournis au service Data Office le 13/11/2014. Une visualisation du diagnostic au format PDF a été également donnée.</p> <p>Néanmoins, la Ville possède des outils cartographiques très développés comparativement à ce que beaucoup d'autres communes disposent. Cela permet d'intégrer directement et complètement les résultats de l'auscultation dans la propre cartographie de la commune en restant autonome vis-à-vis des services de la Province de Namur.</p> <p>Le résultat de l'auscultation a été intégré dans l'application « Gestion des voiries » et est consultable par les utilisateurs de l'application.</p>
	<p><b>14.1.3.</b>            Gestion par le Bureau d'Etudes et le Service de la Voirie: planifier et optimiser l'entretien, paramétrage, planification financière des investissements à long terme</p>	<p>Cadastre des voiries            Programme d'entretien sur 10 ans            FRIC: janvier 2014            Un plan d'investissement théorique sur 30 ans (2015-45) a fait l'objet d'une prise de connaissance du Collège le 05/12/14</p>
	<p><b>14.1.4.</b>            Gestion par le Bureau d'Etudes et le Service de la Voirie: actualiser le cadastre des voiries – gestion d'une base de données (état des lieux et historique), d'une cartographie et d'un plan stratégique d'investissement sur 10 ans</p>	<p>Bases de données + cartographie: mise en ligne en 04/2014            Formation des encodeurs            Encodeurs opérationnels            Les encodeurs ont été formés durant le dernier trimestre 2014. L'encodage des travaux des impétrants est totalement opérationnel et réalisé par le service technique Voirie.</p>

DVP

**Objectif n° 14**  
**Mieux planifier la réfection et l'entretien des voiries**

Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
		<p>L'encodage des travaux en cours doit encore faire l'objet d'une appropriation par certains agents mais c'est en très bonne voie.</p> <p>La cartographie est mise à jour journalièrement en chargeant les données encodées dans l'application « gestion des voiries ».</p>
<p><b>14.2.</b> Assurer une meilleure qualité de vie des citoyens en améliorant le confort des cheminements piétons par la bonne gestion des trottoirs en zones urbanisées avec insistance sur l'aspect « personnes à mobilité réduite »</p>	<p><b>14.2.1.</b> Créer ou améliorer de nouveaux cheminements piétons</p>	<p><u>Projets 2013</u> : travaux terminés (+/- 1.225.000 TVAC):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Namur: chaussée de Charleroi</li> <li>• Namur : mise en piétonnier de la rue Basse Marcelle</li> <li>• Jambes: rue du Couvent</li> <li>• Namur/Vedrin: cheminement Cyclo-piétons rue Frère Biéva</li> <li>• Rues Nanon, Four à Chaux, Industrie, Orthmans.</li> <li>• Boulevard d'Herbatte</li> <li>• Malonne: rue du Tri + Bransart</li> <li>• Temploux: rue Saint-Antoine</li> </ul> <p><u>HPT 2014</u> (+/- 400.000 TVAC)</p> <p>Investissements engagés: <u>FRIC 2014</u> (+/- 1.250.000 TVAC)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rue H Fontaine Vedrin</li> <li>• Rue E Thibaut Namur</li> <li>• Rue Ernote Namur</li> </ul> <p><u>Avant-projet</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• rue Château des Balances + rue Woitrin (pie)...</li> <li>• Wierde: rue de Herdal</li> </ul>
	<p><b>14.2.2.</b> Assurer régulièrement les entretiens et réparations localisées de trottoirs revêtus, soit par marché de travaux, soit en interne par le Service technique de la Voirie et obtenir de la part des sociétés concessionnaires un travail de qualité</p>	<p>Marché tri annuel 14/15/16 pour réparations localisées (3 x 70.000 TVAC) Suivi des demandes d'intervention en interne assuré par le service technique Voirie</p>
	<p><b>14.2.3.</b> Réaliser un cadastre des trottoirs</p>	<p>Cadastre réalisé pour quartiers prioritaires à faire approuver ultérieurement.</p> <p>Lot 1: Namur-Salzennes (entre la Sambre et l'avenue de la Vecquée)</p> <p>Lot 2.1: Namur – Saint-Servais (entre le boulevard du Nord, la route de Gembloux et la rue de l'Industrie)</p>

Objectif n° 14 Mieux planifier la réfection et l'entretien des voiries		
Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
		<p>Lot 2.2: Namur – Saint-Servais (entre la route de Gembloux, la chaussée de Waterloo et les rues de la Cheminée et des Champs)</p> <p>Lot 3.1: Jambes (entre la rue Mazy, le Pont du Luxembourg, l'avenue J. Materne et l'avenue Bovesse)</p> <p>Lot 3.2: Jambes (entre l'avenue J. Materne, le boulevard de Meuse, la ligne SNCB et la rue de Francquen)</p> <p>Lot 3.3: Jambes (entre la rue Pierre du Diable, le boulevard de Meuse, la ligne SNCB et l'extrémité Sud du Parc d'Amée.Parc)</p> <p>Ces priorités (lots 1, 3.1, 3.2 et 3.3 sont en phase avec les PCM de Jambes et de Namur(Salzennes)</p>
	<p><b>14.2.4.</b> Faire un planning d'entretien des trottoirs</p>	

Objectif n° 15 Optimaliser la coordination et les délais d'exécution des travaux sur la voie publique		
Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
<p><b>15.1.</b> Mieux coordonner les travaux communaux avec ceux des différents impétrants</p>	<p><b>15.1.1.</b> Mettre à disposition de la commune du planning interactif des différents concessionnaires en fonction des investissements communaux</p>	<p>Réunions et contacts avec les sociétés d'impétrants: centre commercial, gare provisoire, By-pass</p> <p>Réunion de concertation avec les sociétés concessionnaires d'impétrants le 25 février 2014 + courriers</p> <p>Réunion de coordination pour les concessionnaires qui sont investis dans le centre-ville.</p>

**Objectif n°16  
Liaisonner les cœurs de ville**

Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
<p><b>16.1.</b> Liaisonner les deux cœurs de ville (Namur/Jambes) par une passerelle cyclo-piétonne.</p>	<p><b>16.1.1.</b> Vérifier la faisabilité urbanistique et technique du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• approbation de phase 1 de l'étude (esquisses détaillées) par le Collège communal en date du 06 juin 2013</li> <li>• lancement de l'étude d'avant-projet (auteur de projet, DGO2, Ville) le 06/06/2013</li> <li>• préparation du projet FEDER: intégration de la passerelle</li> <li>• contact avec le Fonctionnaire délégué relatif aux procédures d'autorisation: coordination avec le projet « Confluence » et éventuelle étude d'incidences sur l'environnement conjointe.</li> <li>• analyse juridique et premiers contacts en vue de l'acquisition du foncier nécessaire côté Jambes</li> <li>• finalisation du dossier d'avant-projet (demande de permis): structure, matériaux, éclairage, aménagement espaces publics en rive droite, intégration de la passerelle avec les autres projets d'aménagement en rive gauche, aspects PMR</li> <li>• coordination technique et administrative du projet avec les autres projets programmés sur le site de la Confluence: assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à INASEP, réunions avec les auteurs de projets et maîtres d'ouvrage, réunions impétrants, mise en place d'un comité d'accompagnement « Confluence » avec le Cabinet du Ministre régional en charge des dossiers et le SPW (DGO1 et DGO2)</li> <li>• mandat donné par le Conseil communal au Comité d'Acquisition d'Immeubles pour initier une procédure d'acquisition pour les 6 immeubles sur Jambes</li> <li>• diverses réunions juridiques (procédures d'acquisition et droit de l'urbanisme) pour sécuriser les procédures d'acquisition des immeubles sur Jambes (en lien avec le PPA de 1962)</li> </ul>
	<p><b>16.1.2.</b> Lancer un projet de construction d'une passerelle cyclo-piétonne sur Meuse</p>	<p>Premières discussions pour transférer le dossier vers le SPW pour le marché de travaux</p>

**Objectif n°16  
Liaisonner les cœurs de ville**

Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
	<p><b>16.1.3.</b> Construire une passerelle cyclo-piétonne sur la Meuse</p>	
<p><b>16.2.</b> Liaisonner le cœur de ville et la citadelle par un téléphérique</p>	<p><b>16.2.1.</b> Etude de projet du téléphérique et de son intégration urbanistique et patrimoniale</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• une étude paysagère a été lancée, pour répondre à la demande de la Commission du Patrimoine. L'étude de faisabilité aborde également les aspects techniques et financiers.</li> <li>• une première phase d'étude a permis d'écarter / adapter le point de départ repris au PST (place Maurice Servais), ainsi qu'une dizaine d'autres hypothèses de tracés pour ne retenir que trois tracés à analyser en détails</li> <li>• la seconde phase d'étude devait s'achever ici lors du comité d'accompagnement du 27 juin avec la sélection du trajet prioritaire, mais une mission complémentaire a été sollicitée au bureau d'étude pour l'évaluation d'un tracé alternatif</li> <li>• marché d'assistance juridique</li> <li>• étude d'un tracé alternatif 9bis</li> <li>• approbation unanime du comité d'accompagnement</li> <li>• préparation des options du marché sur base des conclusions de l'étude de faisabilité et de nombreuses réunions pour aborder divers aspects:             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ mode de passation du marché</li> <li>○ critères d'attribution</li> <li>○ exploitation</li> <li>○ tourisme</li> <li>○ Smart city</li> <li>○ intégration urbanistique</li> </ul> </li> <li>• marché de service pour assistance technique à la maîtrise d'ouvrage</li> </ul>
	<p><b>16.2.2.</b> Etude de projet d'aménagement des espaces publics au départ du centre-ville: place Maurice Servais</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• travail interne sur les notes d'orientation et les plans masses qui devraient permettre d'intégrer les stations aux espaces publics.</li> <li>• discussion avec la DGO1 sur l'aménagement des voiries régionales et ses abords sur</li> </ul>

<b>Objectif n°16 Liaisonner les cœurs de ville</b>		
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Actions</b>	<b>Avancement</b>
		l'esplanade de la Citadelle
	<b>16.2.3.</b> Réalisation de la liaison mécanique	
	<b>16.2.4.</b> Aménagement de la place Maurice Servais.	Note d'intention et première esquisse
Une étude de faisabilité a dû être lancée avant d'établir le projet. Cela répond à la fois à une demande de la Commission du Patrimoine, mais aussi pour trancher différentes questions techniques		

<b>Objectif n°17 Participer au développement des axes de bus structurants dans le cadre du plan Nam'in Bus</b>		
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Actions</b>	<b>Avancement</b>
<b>17.1.</b> Participer à la réorganisation du réseau TEC en fonction des options d'aménagement du territoire et de mobilité de la Ville	<b>17.1.1</b> Participer activement au projet Nam'in Bus	Comités : 1 <sup>er</sup> comité de pilotage à l'initiative du TEC: 04/06/13 1 <sup>er</sup> comité de pilotage de la fiche PST: 29/01/14 Puis suivi de la fiche PST pris en charge via le Compil, le CT et le CTR de Nam'in Bus Suivi de l'étude au sein du Comité technique (CT) (parfois restreint CTR) Participation aux réunions du Comité de pilotage (Compil)  Réflexion en collaboration avec le TEC sur les 13 fiches-actions qui constitueront les étapes de Nam'in Bus Changement de nom: Nam'in Move (intégration de la dimension intermodale) Soutien ponctuel au TEC pour la préparation de la présentation de Nam'in Move aux 3 instances (SRWT, Région wallonne et Ville). Présentation par le TEC de l'étude Nam'in Move à la SRWT et à la Région (décembre 2014).
	<b>17.1.2.</b> Lancer un nouveau marché d'abribus, conforme à la nouvelle organisation du réseau TEC et au niveau de service attendu sur les axes bus structurants – voir action 22.1.2.	Voir fiche 22

**Objectif n°17**  
**Participer au développement des axes de bus structurants dans le cadre du plan Nam'in Bus**

Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
<p><b>17.2.</b> Augmenter la vitesse commerciale, la fréquence et le confort des bus sur les axes structurants et autour de la gare de Namur</p>	<p><b>17.2.1.</b> Aménager les abords de la gare de Namur, en lien avec l'objectif 9.3 relatif à la requalification du quartier de la gare: place de la Station et autres mesures d'accompagnement pour le report de trafic de transit vers le bd du Nord, construction de la nouvelle gare des bus, aménagement de l'axe Rogier-Brabant jusqu'à la gare, ...</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• validation par le Collège des principes de la gare bus provisoire et les schémas de circulation des phases transitoires et définitive (fin 2013)</li> <li>• réalisation de l'étude d'aménagement urbain entre les ponts d'Heuvy, de Louvain, de Luxembourg et des Ardennes, dont l'objectif est de donner une cohérence d'ensemble aux divers projets inscrits dans le périmètre. Le Collège a pris connaissance des conclusions de l'étude le 03/04/2014.</li> <li>• conception de l'aménagement commandée au bureau d'études Skope pour le bd Mélot, les rues de Station, de la Gare et Borgnet (décision du collège du 05/06/2014).</li> <li>• collaboration en transversalité avec le DAU sur la requalification du quartier de la gare à l'horizon 2020 (objectif stratégique 32.3)</li> <li>• participation aux comités techniques gare (05/09, 03/10, 17/10, 07/11, 14/11, etc.) et aux réunions thématiques relatives à la circulation dans le quartier de la gare (28/08)</li> <li>• suivi de l'étude des projets d'aménagement des espaces publics sur le boulevard Mélot, la place de la Station, l'avenue de la Gare et la rue Borgnet (15/10, 04/11, 05/11, 27/11)</li> <li>• obtention du permis pour la nouvelle gare des bus (29/08)</li> </ul>
	<p><b>17.2.2.</b> Aménager la N4 pour la sécuriser et fluidifier les bus entre Jambes et le futur P+R d'Erpent</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• poursuite des réunions techniques relatives aux aménagements de la N4 en collaboration avec la Police, le SPW, la SRWT et le TEC (09/09/14 et 23/10/14)</li> <li>• rédaction d'un avis du service Mobilité, en collaboration avec le DAU, sur les propositions du SPW de régulation des carrefours (16/10/2014)</li> <li>• étude statée en attente de la présentation de Nam'in Move</li> </ul>

**Objectif n°17**  
**Participer au développement des axes de bus structurants dans le cadre du plan Nam'in Bus**

Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
		au Collège (janvier 2015)
	<p><b>17.2.3.</b>                      Aménager la chée de Waterloo pour la sécuriser et fluidifier les bus</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• suivi de l'étude en cours pour la chaussée de Waterloo (réunions du 13/03/14, 03/06/14)</li> <li>• finalisation de l'étude en cours</li> <li>• mise en œuvre SRWT-SPW avant la création du P+R de Belgrade.</li> <li>• étude statée en attente de la présentation de Nam'in Move au Collège</li> </ul>

**Objectif n° 18**  
**Mettre en œuvre le Plan communal de Mobilité de Jambes**  
**et réactualiser le Plan communal de Mobilité de Namur**

Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
<p><b>18.1.</b>                      Actualiser la vision de la Mobilité sur le grand Namur</p>	<p><b>18.1.1.</b>                      Réaliser une étude d'actualisation du PCM de Namur, avec une attention pour Salzinnes</p>	<p><u>Comités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 13/01/14: Comité Interne de Mobilité (CIM) = 1er comité de pilotage</li> <li>• 10/02/14: Comité Général de Suivi (CGS)</li> </ul> <p><u>Etapas</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 18/12/12 : Collège marque son accord pour demander actualisation à la Région</li> <li>• 28/12/12 : courrier en ce sens au Ministre Henry</li> <li>• 2013 : pas de budget régional pour Namur – travail sur le projet de pré-diagnostic</li> <li>• 06/01/14 : courrier du Ministre Henry demandant des précisions sur les enjeux</li> <li>• 23/01/14 : Collège avec 8 points d'attention</li> <li>• 10/02/14 : présentation du projet de pré-diagnostic au CGS</li> <li>• 03/06/14 : présentation du projet de pré-diagnostic à la CCATM – avis favorable avec recommandations et souhaits</li> <li>• 26/06/14: approbation par le Collège du pré-diagnostic avant envoi au SPW (sera annexé au CSCh)</li> <li>• 26/06/14: approbation par le Conseil de la convention de centrale des marchés (et info sur le CSCh du SPW)</li> </ul>

**Objectif n° 18**  
**Mettre en œuvre le Plan communal de Mobilité de Jambes**  
**et réactualiser le Plan communal de Mobilité de Namur**

Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• 14/07/14: transmission au SPW du pré-diagnostic approuvé suite à CCATM, de la convention de centrale de marché signée par la Ville et des délibérés des Collège et Conseil du 26/06/2014</li> <li>• 25/07/14: accusé de réception du pré-diagnostic par le SPW</li> <li>• Octobre 2014: remarques sur le CSCh</li> <li>• 06/11/14: publication de l'avis de marché par le SPW</li> <li>• 07/11/2014: transmission par le SPW de la convention signée par le SPW</li> <li>• 12/12/14: réception des offres</li> <li>• 18/12/14: analyse des offres</li> </ul>
<b>18.2.</b> Poursuivre la mise en œuvre du PCM de Jambes	<b>18.2.1.</b> Mettre en œuvre les mesures planifiées à court terme (délibération du Collège du 26 janvier 2010 relatives à Jambes), en collaboration avec les divers partenaires	Il est prévu de faire le point annuellement sur l'avancement du PCM de Jambes lors d'une réunion du comité interne de mobilité
	<b>18.2.2.</b> Mettre en œuvre les mesures planifiées à moyen et long terme (délibération du Collège du 26 janvier 2010 relatives à Jambes), en collaboration avec les divers partenaires	NB: être proactifs pour relancer certains dossiers (« desserte Acina »...) et être attentifs à certaines opportunités (Z30, réaménagement du parking Acinapolis...)

**Objectif n° 19**  
**Encourager les modes de déplacement actif,**  
**complémentaires aux déplacements motorisés**

Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
<b>19.1.</b> Créer des cheminements cyclistes et piétons	<b>19.1.1.</b> Mettre en œuvre le Plan communal cyclable (volet infrastructures du projet pilote "Wallonie cyclable")	<u>Engagement des projets Wacy 2013:</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bomel/Vedrin - rue Biéva: marquage suggéré puis Aménagement cyclo-piéton hors chaussée</li> <li>• balisage phase 1: fourniture et pose d'une signalisation (marché de travaux)</li> <li>• balisage: étude du réseau et élaboration de la signalétique</li> <li>• mise en place de compteurs permanents</li> <li>• stationnement vélo</li> </ul>

**Objectif n° 19**  
**Encourager les modes de déplacement actif,**  
**complémentaires aux déplacements motorisés**

Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
		<p><u>Réalisation des Projets 2013</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• aménagement du Bd d'Herbatte</li> <li>• réalisation de zone 30 à Bomel St Servais et au quartier de Coppin</li> <li>• dernière phase de mise en SUL des voiries à sens unique</li> <li>• rampe Salzennes-les-Moulins</li> <li>• aménagement rue de la Majolique à Malonne</li> <li>• stationnement vélos</li> </ul> <p><u>Préparation des dossiers à engager pour fin 2014</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• passage en comité vélo ou comité interne de mobilité, réunion-plénière, Collège, Conseil (26/06/14) de la plus part des dossiers subsidiés à engager dans l'année</li> </ul> <p><u>Suivi des projets 2013-14 des partenaires:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• amélioration des revêtements sur le RAVeL de La Plante,</li> <li>• RAVeL de gare à gare,</li> <li>• cheminements cyclables aux abords du Port du Bon Dieu et à Jambes aux abords du Pont des Grands Malades, assurer la continuité des cheminements cyclables sous le Pont de Jambes et des Ardennes, etc.</li> </ul> <p><u>Réalisation des Projets 2013</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bomel/Vedrin – rue F. Biéva: Aménagement cyclo-piéton hors chaussée: en cours de finalisation</li> <li>• balisage vélo : étude du réseau et élaboration de la signalétique: en cours (plan terminé par Provélo, présentation à la commission vélo le 04/12/14, plan en cours d'adaptation)</li> <li>• balisage phase 1: fourniture et pose d'une signalisation: en attente fin de l'étude</li> <li>• mise en place de compteurs permanents: en cours de finalisation (réglages à vérifier)</li> </ul> <p><u>Engagement des projets Wacy 2014</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• balisage: étude (phase 2) du réseau, conception de panneaux informatifs: bureau désigné</li> </ul>

**Objectif n° 19  
Encourager les modes de déplacement actif,  
complémentaires aux déplacements motorisés**

Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• balisage: fourniture et pose d'une signalisation (phase 2): entreprise désignée</li> <li>• zone 30 Jambes (Mazy, Van Opré et d'Enhaive): entreprise désignée et notifiée</li> <li>• abaissement de bordures (marché de travaux): entreprise désignée et notifiée</li> <li>• sécurisation confort divers: entreprise désignée</li> <li>• stationnement vélo (pose d'auvents + arceaux et d'arceaux seuls): entreprises désignées</li> <li>• réaménagement d'une partie du bd de Meuse: entreprise désignée</li> </ul> <p><u>Réalisation des Projets 2014</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• acquisition de compteurs mobiles: en cours (les compteurs doivent être livrés)</li> </ul> <p><u>Préparation des dossiers à engager pour 2015</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• zone 30 - La Plante</li> <li>• zone 30 - Quartier des Balances</li> </ul>
	<p><b>19.1.2.</b> Etudier le réseau de mobilité douce en rive droite de Meuse (projet Sentiers.be)</p>	<p>Objectif atteint: étude approuvée (Conseil communal du 20/02/2014)</p> <p>Et au-delà, réception du plan de balisage du lot 1 (30/04/2014)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• juillet 2014: vérification terrain des travaux à réaliser</li> <li>• août 2014: contact écrit avec les particuliers sur les terrains desquels le réseau passe pour les informer</li> <li>• 03/10/14: le Collège approuve le CSC en vue de la pose des balises de la phase 1</li> <li>• 16/10/14: le Conseil approuve ce même CSC.</li> <li>• 14/11/14 : le Collège attribue la pose</li> </ul>

Objectif n° 20 Renforcer l'offre de stationnement		
Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
<b>20.1.</b> Concrétiser de nouveaux P+R	<b>20.1.1.</b> Créer le P+R de Bouge	Finalisation de la demande de permis et envoi pour avis aux partenaires (SRWT, TEC et DAU).
	<b>20.1.2.</b> Créer le P+R d'Erpent	Etude N4 en cours
	<b>20.1.3.</b> Créer le P+R de Belgrade (achat du terrain, lancement de l'étude par la SRWT, plan d'aménagement)	Voir objectif 17.2.2 relatif à l'étude d'aménagement de la N4 à Erpent.
<b>20.2.</b> Créer de nouveaux parkings en ouvrage pour participer à l'amélioration de l'accessibilité au centre-ville	<b>20.2.1.</b> Créer un nouveau parking en ouvrage sur le site des Casernes (DAU – Régie Foncière – coordination avec la fiche relative à la requalification du quartier des Casernes)	24/10: le Collège confirme l'importance de ce parking pour 350 à 500 places sur 2 niveaux, dont entre 250 et 350 places accessibles au public, éventuellement complété du parking sous les tours des Finances.
	<b>20.2.2.</b> Réaliser une étude de faisabilité pour un parking sous le Grognon (coordination avec la fiche 32 « Confluence »)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• réaliser une étude de faisabilité pour un parking sous le Grognon (coordination avec la fiche 32 « Confluence »)</li> <li>• 12 décembre 2013 : le Conseil communal approuve le contrat d'étude n° BT-13-1506 à conclure entre la Ville et la SCRL Inasep et portant sur une mission particulière relative à une étude de faisabilité pour l'établissement d'un parking souterrain à la place du Grognon à Namur</li> <li>• 02 avril 2014 : importante réunion de suivi de l'étude de faisabilité : présentation des premières orientations pour la faisabilité du parking et le plan masse sur le site, avec la participation du Collège, du SPW, du PW</li> <li>• 24 avril : rapport intermédiaire de l'étude de faisabilité INASEP</li> <li>• 24 avril 2014 : le Conseil approuve la convention de fouilles avec le SPW (800.000 € à charge de la Ville)</li> </ul>

**Objectif n° 20  
Renforcer l'offre de stationnement**

Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• 12 mai 2014 : le Collège attribue un marché d'étude – forage du sous-sol (V1048) : objectif de vérifier le niveau de la roche pour confirmer les scénarios d'Inasep relatifs à la faisabilité technique du parking - résultats attendus pour le fin juin 2014</li> <li>• 22 mai 2014 : le Conseil décide de lancer un marché de consultance juridique (V1056) en vue d'assurer l'assistance et le support nécessaire aux diverses opérations relatives à la passation et à l'exécution d'un marché public de travaux spécifique et important (budget prévu : 25.000.000,00 €) à intervenir sur le site « Confluence » (aide au choix du mode de passation, à la confection du cahier spécial des charges, assistance aux diverses étapes de la procédure,...).</li> <li>• 31/07: rapport provisoire de l'étude de faisabilité – INASEP</li> <li>• demande du DVP pour envisager un troisième niveau de parking souterrain et une plus grande capacité</li> <li>• 20/10: présentation du rapport provisoire modifié en comité d'accompagnement</li> <li>• 24/10: le Collège confirme l'importance prioritaire de ce parking pour 600 places.</li> <li>• coordination technique entre le projet de parking, les voiries, l'esplanade et la passerelle: comité d'accompagnement et réunions techniques avec les auteurs de projets et maîtres d'ouvrage</li> <li>• coordination des plannings et phasage des travaux avec les fouilles</li> <li>• concertation avec le Greffe du Parlement wallon sur les besoins et conditions d'utilisation du parking par le Parlement</li> <li>• 09/12: première réunion « impétrants »</li> <li>• 12/12: mandat du Conseil pour une étude géotechnique complémentaire INASEP: forages pour fixer les conditions techniques d'un troisième niveau sous-terrain</li> </ul>

Objectif n° 20 Renforcer l'offre de stationnement		
Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
		<ul style="list-style-type: none"> <li>réception du projet de rapport définitif pour l'étude de faisabilité en date du 18 décembre 2014</li> </ul>
	<b>20.2.3.</b> Etudier la faisabilité pour un parking à Namur Expo	Projet en attente, dans la perspective des orientations stratégiques pour le développement du salon des Expositions (agrandissement sur Salzinnes ou délocalisation en périphérie namuroise) 24/10: le Collège prend acte que ce dossier ne peut pas être davantage étudié sans connaître l'avenir du quartier et de Namur Expo
	<b>20.2.4.</b> Réaliser une étude de faisabilité pour un parking sous la place du Palais de Justice	12 décembre 2013 : le Conseil approuve un contrat d'étude n° BT-13-1499 entre la Ville et la SCRL Inasep et portant sur une mission particulière relative à une étude de faisabilité pour l'établissement d'un parking souterrain à la place du Palais de Justice à Namur (18.000 €)18/12: réception du rapport de l'étude de faisabilité.

Objectif n° 21 Améliorer la sécurité et l'accessibilité de nos voiries		
Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
<b>21.1.</b> Améliorer la signalisation automobile, piétonne et cyclable	<b>21.1.1.</b> Améliorer l'information pour l'accessibilité automobile vers le centre-ville et ses points d'intérêts	Complément à la signalisation routière entre les panneaux dynamiques et les parkings 2013 - état des lieux de la signalisation sur le pourtour et dans la corbeille  Amélioration de l'accessibilité au centre-ville et aux pôles d'intérêts (modification/complément aux panneaux « porte de ville ») 12/12/13 - le Collège communal approuve la proposition de réorganiser la signalisation sans plus aucune référence à la notion de porte mais bien à celle de quartiers et aux principaux éléments qui s'y trouvent

**Objectif n° 21  
Améliorer la sécurité et l'accessibilité de nos voiries**

Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
		<p>Septembre - octobre 2014: travail sur les différentes possibilités d'adapter la signalisation existante et le matériel existant pour améliorer l'information aux automobilistes et remplir les objectifs poursuivis par le PST et le Collège tout en étant le plus rationnel possible. Précisions de la liste des quartiers et celle des pôles.</p>
	<p><b>21.1.2.</b> Baliser les itinéraires cyclables</p>	<p>Balisage des itinéraires reliant les pôles principaux identifiés.</p> <p>Mai 2014 – approbation en comité vélo du schéma de balisage proposé par le service Mobilité.</p> <p>Réalisation par l'asbl ProVélo du plan de détail de la signalisation directionnelle pour les vélos :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 04/12/14: présentation du plan de signalisation par Pro Vélo en comité vélo</li> <li>• décembre 2014: travail d'adaptation du plan de signalisation de Provélo (réduction du nombre de panneau, ...)</li> <li>• 30/12/14: le Collège désigne Pro vélo comme auteur pour la seconde phase du plan de balisage vélo</li> </ul>
	<p><b>21.1.3.</b> Baliser les itinéraires piétons</p>	<p><u>Signalisation gare – Centre-ville</u> Février 2014 – service Mobilité sur la signalisation qui pourrait être mise en place dans le souterrain avant et après les travaux</p> <p><u>Projet de rénovation de la signalisation touristique et piétonne</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• fin 2013-début 2014 - état des lieux de la signalisation piétonne en centre-Ville</li> <li>• mai 2014 - finalisation d'une note reprenant l'état des lieux de la signalisation actuelle et les différentes hypothèses possibles en vue de la rénovation de la signalisation piétonne.</li> <li>• 14/08/14: le Collège communal approuve le CSC en vue de la révision de la signalisation piétonne utilitaire et touristique dans la Corbeille</li> </ul>

**Objectif n° 21**  
**Améliorer la sécurité et l'accessibilité de nos voiries**

Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• 11/09/14: le Conseil communal approuve ce même CSC</li> <li>• 26/09/14: Le Collège attribue l'étude</li> <li>• 05/12/14: première réunion de travail entre le service Mobilité et le Bureau d'études.</li> </ul> <p><u>Réseau de mobilité douce en rive droite de Meuse</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 28/01/14 - la CCATM émet un avis favorable sur le réseau</li> <li>• 06/02/14 - le Collège marque son accord de principe sur le réseau</li> <li>• 20/02/14 - le Conseil valide le réseau</li> <li>• avril 2014 – réception du plan de balisage du lot 1 Transmission au Bureau d'études Voirie en vue d'une vérification terrain des travaux à réaliser, d'une estimation budgétaire et de la réalisation du cahier des charges pour la mise en place du balisage et la réalisation des petits travaux</li> <li>• recensement des particuliers et instances (SPW) sur les terrains desquels le réseau passe en vue de prendre contact</li> <li>• juillet 2014: vérification terrain des travaux à réaliser</li> <li>• août 2014: contact écrit avec les particuliers sur les terrains desquels le réseau passe pour les informer</li> <li>• 03/10/14: le Collège communal approuve le CSC en vue de la pose des balises de la phase 1</li> <li>• 16/10/14: le Conseil communal approuve ce même CSC</li> <li>• 14/11/14 : le Collège attribue la pose</li> </ul>
<p><b>21.2.</b> Améliorer la sécurité routière des voiries de transit</p>	<p><b>21.2.1.</b> Réaliser le cadastre des voiries de transit</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• la première liste des voiries de transit du Bureau d'études Voirie a été complétée par celle de la police et de la DGO1. Cette nouvelle liste doit encore être vérifiée et validée par le groupe de pilotage</li> <li>• les voiries de transit sont signalées dans la nouvelle application de Gestion des voiries</li> </ul>

**Objectif n° 21**  
**Améliorer la sécurité et l'accessibilité de nos voiries**

Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
	<p><b>21.2.2.</b> Réaliser l'entretien et réfection des voiries de transit</p>	<p>L'indicateur « budget 2014 » a déjà été donné (1.501.874,00 €).</p>
<p><b>21.3.</b> Améliorer la sécurité routière par des aménagements de modération de vitesse et l'instauration de « zones 30 »</p>	<p><b>21.3.1.</b> Mettre en œuvre les zones 30 proposées dans les PCMs de Jambes et de Namur (révision du PCM de Namur)</p>	<p>Deux règlements de police pour la création de zone 30 (Enhaive/Van Opré) avec des systèmes pour ralentir la vitesse ont été approuvés en séance du Conseil communal du 26 juin.</p> <p>Le cahier des charges pour les deux zones 30 de Jambes (Enhaive et Van Opré) est passé en adjudication, l'entrepreneur est désigné, le marché a été attribué en séance du Collège communal du 28 novembre 2014.</p>
<p><b>21.4.</b> Améliorer l'accessibilité des espaces publics pour les personnes à mobilité réduite (PMR)</p>	<p><b>21.4.1.</b> Mettre en place le guidage sonore pour mal voyants au centre-ville</p>	<p>Démarche préparatoire à l'installation du guidage sonore (dont projet de raccordement électronique) Engagement de dépenses pour la pose de nouveaux branchements sans compteur (5.225,99 € budget Mobilité) - Délibération Collège communal du 30 décembre 2014</p>
	<p><b>21.4.2.</b> Prendre en considération les déplacements PMR dans l'étude des projets de la Ville</p>	<p><u>Stationnement PMR</u> Inventaire des emplacements de stationnement dans la commune</p> <p><u>Voirie et abords bâtiments communaux</u> Accessibilité PMR intégrée dans les projets des bureaux d'études Voirie, Bâtiments et Régie foncière</p> <p><u>Comité PMR</u> (6 réunions par an) Avis, conseils ou information sur l'accessibilité dans le cadre du Comité PMR: Verdur Rock, Marché de Noël, Cap Estival, Namur Plage, hall sportif de Beez, piscines namuroises, appui aux services Elections et Bâtiments pour une meilleure accessibilité des bureaux de vote, séance d'information pour les agents électoraux communaux sur l'accueil des PMR, information «Access-i» pour les événements, activités adaptées dans les bibliothèques, participation au</p>

Objectif n° 21 Améliorer la sécurité et l'accessibilité de nos voiries		
Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
		<p>projet « J'accède », présentation de la Centrale des Moins Mobiles, nouveau centre d'informations touristiques de Namur, accessibilité véhicules PMR grands cimetières (Toussaint), brochure sur les loisirs adaptés en province de Namur Création de 5 emplacements de stationnement PMR supplémentaires</p> <p><u>Voirie et abords bâtiments communaux</u> Accessibilité PMR intégrée dans les projets des bureaux d'études Voirie, Bâtiments et Régie foncière</p> <p><u>Evénements</u> Prises de mesures spécifiques PMR (stationnement, programme d'activités accessibles, sanitaires adaptés, rampes, aire spectateurs PMR, cheminement et circulation, aires de repos, navettes de bus accessibles...): Fête des Solidarités, Fêtes de Wallonie, Festivités Jardin de la Maison de la Culture (GAU), Consultation populaire (appui service Elections)</p>

Objectif n° 22 Renforcer le style et l'âme de la Ville par un équipement urbain de qualité et de goût		
Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
<p><b>22.1.</b> Moderniser le mobilier urbain d'abribus en y intégrant les nouvelles technologies</p>	<p><b>22.1.1.</b> Lancer le nouveau marché d'abribus, conforme à la nouvelle organisation du réseau TEC et au niveau de service attendu sur les axes bus structurants</p>	<p>Le marché actuel se terminera le 31/12/2016. Des contacts ont été pris avec le TEC qui a entrepris la réorganisation de son réseau fonction des options d'aménagement du territoire et de mobilité de la Ville. Timing :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• phase 1 (diagnostic) : juin à septembre 2013</li> <li>• phase 2 (enjeux et objectifs, dont enjeu du marché abribus) : septembre à octobre 2013</li> </ul> <p>Des contacts ont également été entrepris avec les sociétés Decaux et Clear Channel afin de connaître l'état de la technologie existante. Un projet FEDER (fiche 10 de « Namur Innovative City Lab ») a été introduit pour ce même objectif.</p>

Objectif n° 22 Renforcer le style et l'âme de la Ville par un équipement urbain de qualité et de goût		
Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
		<p>Des réunions de travail ont eu lieu avec le TEC.</p> <p>Une typologie a été mise en place afin de définir clairement le type et le nombre d'abris à mettre en place aux différents arrêts.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. les arrêts dits "noeuds"</li> <li>2. les arrêts "polarisants"</li> <li>3. les arrêts "structurants"</li> </ol> <p>Les "noeuds" sont les arrêts les plus importants. Ils sont situés à la convergence de plusieurs lignes. Ils nécessiteront là où c'est possible 2 ou 3 abris renforcés par des dispositifs de stationnement pour les vélos.</p> <p>Les arrêts « polarisants » sont les deuxièmes en importance.</p>
<p><b>22.2.</b> Développer des lieux conviviaux dans la ville</p>	<p><b>22.2.1</b> Incorporer des œuvres d'art, une fontaine ou un kiosque dans les projets de réaménagement des espaces publics</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Etude intégration d'art contemporain dans l'espace urbain: <ul style="list-style-type: none"> <li>• attribution du marché en décembre 2013</li> <li>• étude en cours en 2014, 1ère phase diagnostic</li> </ul> </li> <li>2. Rencontres Namur Confluent Culture</li> <li>3. Réalisation de fresques urbaines dans le centre-ville <ul style="list-style-type: none"> <li>• marché de coordination de la réalisation des fresques attribué en novembre 2013 à l'association Street Art Belgium pour la réalisation d'au moins 5 fresques urbaines au centre-ville</li> </ul> </li> <li>4. Entrée en fonction du Carillon de l'Hôtel de Ville en avril 2014</li> <li>5. Intégration de sculpture « Molons » sur le rond-point d'Harscamp : <ul style="list-style-type: none"> <li>partenariat avec le SPW et l'école des Beaux-Arts : mise en place d'un concours. Une seule candidature non retenue par le jury pour problème technique. Suite à l'installation d'une sculpture de Strebelle au rond-point d'Harscamp, un nouvel appel sera lancé pour la sculpture des Molons sur la place L'Ilon.</li> </ul> </li> <li>6. Chaises poèmes de l'artiste québécois Michel Goulet : lancement de l'opération <ul style="list-style-type: none"> <li>• acquisition de chaises conjointement avec la Province : fait en 2013</li> </ul> </li> </ol>

**Objectif n° 22**  
**Renforcer le style et l'âme de la Ville par un équipement urbain de qualité et de goût**

Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• inauguration du parcours de chaises le 19/10/2014</li> </ul> <p>7. Projet de déplacement de la statue du roi Albert 1er</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• documentation attestant de la propriété de l'œuvre par la Ville</li> <li>• contact établi avec le Génie militaire chargé d'assurer le transport (accord de principe – Collège Communal du 5 juin 2014)</li> <li>• l'emplacement choisi est le rond-point situé sur l'avenue Albert 1er</li> <li>• préparation d'un csch pour lancer l'étude et la réalisation des travaux nécessaires au déplacement</li> <li>• un marché de conception et réalisation pour assurer le transfert (démolition du socle actuel, construction d'un nouveau socle, restauration et déplacement de la statue) a été attribué fin 2014</li> </ul> <p>8. Acquisition œuvre de Johnny White: banc</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• contacts avec l'agent de l'artiste pour modalités techniques pour une concrétisation en 2014</li> <li>• l'acquisition est passée au Collège. Le banc devrait être installé dans la Chapelle des Bateliers. Date à définir en fonction des travaux aux Bateliers.</li> </ul> <p>9. Donation œuvre « Labyrinthe » de Charlotte Marchal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• donation actée</li> <li>• installation dans les jardins des Bateliers en fonction de l'avancement du dossier aménagement des jardins</li> </ul> <p>10. Tricot urbain : lancement de l'opération en vue d'un habillage du mobilier urbain fin 2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• installation d'une œuvre géante sur la façade de l'Hôtel de Ville entre septembre et décembre 2014</li> <li>• parcours en ville du 24/10/2014 au 24/11/2014</li> <li>• Projet Bister : la Ville, l'entreprise générale Cobelba et Smart s'associent pour mettre en place un chantier d'expression artistique dans l'ancienne Moutarderie Bister.</li> </ul>

**Objectif n° 28**  
**Encourager la création d'emplois et développer nos pôles d'excellence**

Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• réalisation d'un répertoire des artisans réalisé sur base des participants d'ArtisaNamur</li> <li>• intégration des actions de GAU pour les cellules vides occupées par des artistes, l'art urbain...</li> </ul>
<p><b>28.3.</b>  Définir un plan stratégique de développement économique: schéma de développement économique</p>	<p><b>28.3.1.</b>  Mener une étude afin d'identifier les meilleurs axes de développement économique pour Namur – localisation des activités, secteurs à privilégier, priorisation des actions ; étude suivie au sein d'une Task Force Economie (plateforme réunissant les principaux acteurs économiques namurois)</p>	<p>Externalisation de l'étude.  Concrétisation: horizon 2016</p>

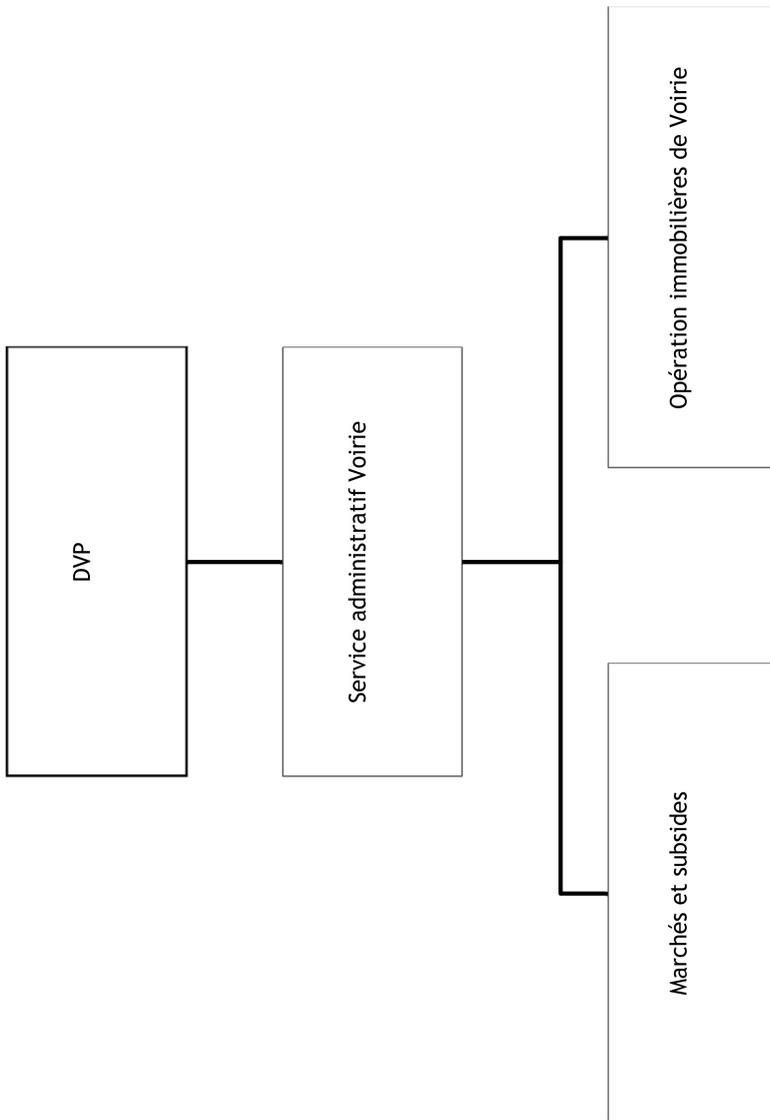
**D.V.P.**

**Département des Voies Publiques**

**ADMINISTRATIF**

**VOIRIE**







## **1. Composition du service**

- 1 Chef de service
- 2 juristes (dont 1 adjoint au chef de service)
- 5 agents administratifs
- 1 agent technique

## **2. Missions permanentes**

Le service administratif Voirie est chargé des missions synthétiques suivantes :

- marchés publics
- opérations immobilières de voirie
- voirie communale (dont ex-chemins et sentiers vicinaux requalifiés sous la dénomination « voirie communale »)
- dégâts occasionnés à la voirie et dossier RC
- dossiers juridiques du D.V.P.

En matière de marchés publics, il s'agit principalement d'assurer la gestion et le suivi des dossiers de travaux (subventionnés ou en fonds propres), depuis le dépôt des projets par les divers intervenants internes (Bureau d'étude voirie et Egouttage, Espaces verts, direction du département, bureaux d'études extérieurs dans le cadre de marchés spécifiques, ...) jusqu'à leur clôture finale réalisée, en amont et sur le terrain, par le service technique Voirie.

En matière d'opérations immobilières de voirie, il s'agit de mener à bien, des dossiers d'acquisition ou d'aliénation de bien immeubles concernant le D.V.P. (soit la voirie principalement), tant au niveau administratif, qu'au niveau juridique et en étroite relation avec les services internes au D.V.P. et aux autres départements concernés au niveau de la Ville, ainsi qu'avec divers institutions ou organismes extérieurs.

Concernant la voirie communale, il s'agit de mener à bien divers dossiers conformément aux dispositions du décret du 06 février 2014 relatif à la voirie communale (la notion de voirie communale intégrant les ex-chemins et sentiers vicinaux pour les dossiers introduits à partir du 1<sup>er</sup> avril 2014), ainsi que des dossiers relatifs aux chemins et sentiers vicinaux pour lesquels la loi du 10 avril 1841 sur les chemins vicinaux est toujours en vigueur (demandes – dossiers antérieurs au 1<sup>er</sup> avril 2014); et ce, tant au niveau administratif, qu'au niveau juridique et en étroite relation avec les services internes au D.V.P. et aux autres départements concernés au niveau de la Ville, ainsi qu'avec divers institutions ou organismes extérieurs.

Quant aux dossiers juridiques du D.V.P., il y a lieu d'établir les formalités nécessitées par les procédures concernant la Ville en vue de la défense de ses intérêts (dossiers Collège/Conseil, constitution d'un dossier complet et transmission au conseil désigné par la Ville, contacts avec les bureaux d'avocats concernés, ...).

Enfin, le service est également compétent en matière de dégâts occasionnés à la voirie et dossiers RCC en vue de la poursuite des personnes responsables des dégâts occasionnés et de la préservation du patrimoine communal, ainsi que l'indemnisation, via l'assureur lié à la Ville, des dégâts aux biens et aux personnes dont la responsabilité peut être imputée à la Ville.

## **3. Programmes de subsistance**

- droit de tirage élargi : nouveau décret de droit de tirage élargi avec programmation pluriannuelle dès 2013
- plan d'assainissement par Sous-bassin Hydrographique (P.A.S.H.)
- plan général d'égouttage
- programme triennal
  - programme triennal transitoire 2013

- nouveau décret de droit de tirage élargi avec programmation pluriannuelle dès 2013 avec disparition de la notion de programme triennal tel que connu jusqu'à présent
- subside « Wallonie cyclable »
- projets HPT et divers : il s'agit de projets financés en fonds propres et/ou en dehors des grands axes et/ou projets subsidiés ci-dessus.

#### 4. **Articles du budget 2014 attachés spécifiquement au service**

Article	Intitulé	Budget page
DE 138/733-51	Honoraires plans d'aménagement, urbanisme et autres études	30
DE 138/733MO-51	Honoraires - études mobilité	30
DE 138/733ST-51	Honoraires grands projets structurants	30
DE 421/711-58	Achats de terrain de voirie	40
DE 421/711MO-58	Acquisition terrains - Mobilité	40
DE 421/731-60	Travaux de voirie en cours d'exécution	40
DE 421/731FI-60	Travaux fonds d'investissement	40
DE 421/731MO-60	Travaux de voirie - mobilité	40
DE 421/732ST-60	Travaux projets structurants	42
423/741-52	Achat de signalisation routière et de petits équipements	42
423/741MO-52	Achat de mobilier, signalisation routière, petit équipement voirie	42
424/731-60	Travaux de voirie en cours d'exécution	42
425/731-53	Achat équipement et mobilier urbain + placement	44
426/731V-53	Plan lumière	44
877/732-60	Travaux construction d'infrastructure en cours d'exécution	74
877/732FI-60	Travaux plan égouttage	74
877/735-60	Entretien extraordinaire de la voirie et de l'infrastructure	76
877/812-51	Libération des participations dans les entreprises publiques	76
878/725-54	Équipement et maintenance extraordinaire des parcs, jardins et cimetières	80
878/725-60	Équipement, maintenance extraordinaire et investissements sur terrains. en cours d'exécution	78

#### 5. **Rapport d'activités**

##### 5.1. **Statistiques générales**

- dossiers présentés au Collège communal: 344
- dossiers présentés au Conseil communal: 94
- courriers:
  - nombre d'entrées: 635 (MP) + 280 (OIV – DGV – RCV - DIV) = 915
  - nombre de sorties: 873 (MP) + 746 (OIV – DGV – RCV – DIV) = 1.619
- factures extraordinaires traitées: 228
- factures ordinaires traitées: 6
- factures établies: 71

## 5.2. Service administratif Voirie

### 5.2.1. Travaux terminés – décomptes

#### Travaux subsidiés (Plan triennal)

Lieu	Descriptif	Coût
Flawinne – rue Clément Noël (CSC n° V 982 – PT 2012.03)	Amélioration et égouttage (part communale)	76.295,35 €
Malonne – rue Bourgmestre Fernand Colon (CSC n° V 961 bis – PT 2012.06)	Egouttage et réfection voirie	931.980,36 €

#### Travaux subsidiés (Droit de tirage)

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – diverses rues (CSC n° V 897 bis)	Réfection	1.129.374,70 €
Namur – diverses voiries (CSC n° V 911 bis – lot n° 1)	Entretien et réfection	991.449,80 €
Namur – diverses voiries (CSC n° V 911 bis – lot n° 2)	Entretien et réfection	386.096,20 €
Namur – diverses rues (CSC n° V 922 bis)	Entretien et réfection	229.082,61 €

#### Travaux en fonds propres

Lieu	Descriptif	Coût
Jambes – rue du Couvent	Réfection chaussée et création trottoir	80.425,34 €
Malonne – voie du tram	Réhabilitation d'un égout	22.041,65 €
Namur – rue des Carmes	Mise en lumière quartier	59.227,41 €
Namur – boulevard Frère Orban (CSC n° V 772)	Amélioration des cheminements piétons	266.745,77 €
Namur – rue du Lombard (CSC n° V 855)	Réfection chaussée et trottoirs	207.464,47 €
Dave – rue du Grand Pré (CSC n° V 890)	Stabilisation des berges ruisseau et ponceau	69.047,77 €
Jambes – diverses canalisations (CSC n° V 900)	Curage par traitement biologique du réseau d'égouttage	102.668,50 €
Jambes – plateau de Belle-Vue (CSC n° V 920)	Création de voiries, réseau d'égouttage et mise à disposition tranchées pour impétrants	855.486,48 €
Andoy – La Plante – Wépion (CSC n° V 938)	Création columbariums cimetières	79.051,25 €
Vedrin – rue Frères Biéva (pie) (CSC n° V 956)	Reconstitution revêtement hydrocarboné	96.259,08 €
Jambes – rue de Géronsart / Loyers – rue de Belair (CSC n° V 957 bis)	Entretien rues	200.324,38 €
Namur – divers endroits (CSC n° V 963)	Mise en peinture garde-corps domaine public	43.199,90 €
Jambes – plateau de Belle-Vue (CSC n° V 967)	Equipement en distribution d'eau	211.960,98 €

Lieu	Descriptif	Coût
Jambes – rue de Dave et Parc Astrid (CSC n° V 974)	Création d'une servitude de passage	45.534,69 €
Namur – divers endroits (CSC n° 987)	Réparations ponctuelles trottoirs (décompte partiel 2013)	78.070,00 €
Namur – divers endroits (CSC n° V 987)	déparations ponctuelles trottoirs (Décompte partiel 2014)	84.667,32 €
Wépion (rue Marcel Lecomte) et Gelbressée (rue Moëns) (CSC n° V 1004)	Aménagements de sécurité	54.532,73 €
Namur – diverses chaussées (CSC n° V 1005)	Entretien par enduisage (décompte partiel 2013)	150.292,77 €
Namur – diverses chaussées (CSC n° V 1005)	Entretien par enduisage (décompte partiel 2014)	151.180,95 €
Salzennes – chaussée de Charleroi (CSC n° V 1008)	Réfection trottoirs et amélioration cheminements piétons	121.583,64 €
Saint-Servais – rue de l'Escaille (CSC n° V 1010)	Réhabilitation égout	32.284,49 €
Salzennes – rue des Hayettes (CSC n° V 1016)	Réfection entre les numéros 88 et 122	100.297,32 €
Namur – rue du Grognon (CSC n° V 1021)	Fourniture et pose de potelets anti-parking et abri voyageurs	43.424,48 €
Namur – diverses chaussées (CSC n° V 1025)	Entretien et mise en œuvre enduit superficiel scellé par MBCF	313.289,21 €
Namur – divers cimetières (CSC n° V 1030 bis)	Fourniture et pose cellules columbariums et cavurnes (urnes enterrées)	240.844,55 €
Namur (CSC n° V 1032)	Fourniture et pose de compteurs vélos	37.268,00 €
Namur – diverses chaussées (CSC n° V 1037)	Entretien et réparation (décompte partiel 2014)	52.323,01 €
Namur – divers endroits (CSC n° V 1049)	Fourniture mobilier urbain	47.506,42 €
Namur – Citadelle (CSC n° V 1068)	Réalisation de photomontages relatifs au transport aérien par câble liant le centre-ville à la Citadelle	5.082,00 €

### 5.2.2. Travaux en cours

#### Travaux subsidiés (Plan triennal)

Lieu	Descriptif	Coût
Vedrin – rue Adrien Lorphèvre (CSC n° EG-06-137)	Travaux d'égouttage et de réfection de voirie	105.396,19 €
Namur – axe Bomel / Saint-Servais – rues Nanon, des Fours à Chaux, de l'Industrie et A. Ortmans (CSC n° V 860 bis)	Travaux de réfection de voiries	1.510.198,75 €
Jambes – chaussée de Liège (CSC n° V 876)	Aménagements urbains chaussée de Liège (travaux conjoints) – supplément 6 % prix unitaires	60.382,22 €
Jambes – chaussée de Liège (CSC n° V 876)	Aménagements urbains chaussée de Liège (travaux conjoints) – avenant n° 1 (5,35% / Total attribué : 1.027.890,12 €)	55.000,00 €

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – divers trottoirs (CSC n° V 880)	Travaux d'entretien et de réparation de divers trottoirs	786.678,18 €
Namur – divers trottoirs (CSC n° V 880)	Travaux d'entretien et de réparation de divers trottoirs – avenant n° 2	21.738,35 €
Temploux – rue Saint-Antoine (CSC n° V 933 bis)	Travaux d'égouttage et de réparation de voirie	645.377,93 €
Malonne – rues Les Tris et Bransart (CSC n° V 959 – EG-10-207)	Travaux d'amélioration et d'égouttage	1.404.394,78 €
Marche-les-Dames – hameau de Wartet (CSC n° V 969 – COE1+1-11-693)	Mise en zone d'assainissement collectif – travaux d'égouttage	463.954,61 €

### **Travaux subsidiés** (Droit de tirage)

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – boulevard d'Herbatte (CSC n° V 939 ter)	Travaux portant sur la réparation de la voirie et aménagements urbains (+ SRWT)	1.170.641,02 €
Jambes (rue de Géronsart) Loyers (rue de Belair) (CSC n° V 957 bis)	Entretien de voiries	172.916,68 €

### **Travaux subsidiés** (Crédit d'impulsion - Plan Escargot)

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – boulevard Frère Orban (CSC n° V 772)	Aménagements en faveur des usagers faibles (+ SRWT)	304.208,91 €
Jambes - avenue Jean Materne (CSC n° TECH 1530)	Travaux de réparation chaussée et trottoirs, aménagement site propre autobus, renouvellement conduites et raccordements d'eau (+ SRWT et SWDE)	1.083.698,93 €
Jambes - avenue Jean Materne (CSC n° TECH 1530)	Travaux de réparation chaussée et trottoirs, aménagement site propre autobus, renouvellement conduites et raccordements d'eau (+ SRWT et SWDE) – avenant n° 1 (3,14 % / Total attribué : 1.083.698,93 €)	34.046,02 €

### **Travaux subsidiés** (« Wallonie cyclable »)

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – rue Muzet et avenue des Croix de Feu : cheminement cyclo-piéton – lot n° 2 (CSC n° V 917 bis)	Travaux d'aménagement cheminement cyclo-piéton	67.214,29 €
Namur – création de S.U.L. 2 <sup>ème</sup> phase (CSC n° V 952)	Travaux de réalisation de la signalisation horizontale et verticale dans le cadre création de S.U.L. (2 <sup>ème</sup> phase)	83.499,16 €
Namur (Bomel) – Saint-Servais (CSC n° V 976)	Travaux d'aménagement d'une zone 30	65.910,21 €

**Travaux subsidiés** (Autres subsides)

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – rue du Grognon et du Pont – Plan Mercure (CSC n° V 775)	Travaux d'aménagement des voiries d'accès au Grognon – avenant n° 3 (1,47 % / Total attribué : 329.486,21 €)	4.668,97 €

**Travaux en fonds propres**

Lieu	Descriptif	Coût
Suarlée – rue de Zualart (CSC n° COE1+1-10-206)	Travaux de curage de canalisations	8.835,00 €
Jambes – avenue Materne (CSC SPW n° 01.03.01-10.G.88)	Travaux aménagements avenue Materne (partie régionale pont de Jambes au croisement avenue Bovesse et rue de Dave) (Marché SPW avec part à charge Ville : 95.988,07 €)	95.988,07 €
Naninne – rue de la Gare (CSC n° V 673)	Travaux d'aménagement de sécurité routière	74.565,65 €
Jambes – Namur – Loyers – Saint-Marc (CSC n° V 749)	Travaux de curage de canalisations	78.176,64 €
Namur – diverses rues (CSC n° V 752)	Campagne de sondages	75.746,00 €
Beez – Cognelée – Temploux (CSC n° V 786)	Curage de canalisations	62.931,00 €
Bouge – rue Georges Attout (CSC n° V 807)	Travaux de stabilisation d'un mur de soutènement	22.912,56 €
Saint-Servais – rue Jules Bours et ancienne chaussée de Perwez (CSC n° V 841)	Travaux de réfection des chaussées et trottoirs et création d'une zone 30 – avenant n° 1 (8,85 % / Total attribué : 303.609,28 €)	26.884,76 €
Namur – entretien chaussées (CSC n° V 847)	Programme tri-annuel de travaux de raclage/pose et d'enduisage (2009-2010-2011)	254.874,85 €
Namur (CSC n° V 850 bis)	Etudes endoscopiques et curage de diverses canalisations	72.406,40 €
Namur – réparations localisées trottoirs (CSC n° V 863)	Travaux de réparations ponctuelles et localisées de trottoirs	68.030,85 €
Namur – réparations localisées trottoirs (CSC n° V 863)	Travaux de réparations ponctuelles et localisées de trottoirs – avenant n° 2 (9,63 % / Total attribué : 68.030,85 €)	6.552,23 €
Salzennes – rues Henri Lecocq et Louis Loiseau (CSC n° V 874)	Travaux de réfection de la chaussée et des trottoirs	551.531,31 €
Salzennes – rues Henri Lecocq et Louis Loiseau (CSC n° V 874)	Travaux de réfection de la chaussée et des trottoirs – avenant n° 1 (9,63 % / Total attribué : 551.531,31 €)	53.136,23 €
Salzennes – rues Henri Lecocq et Louis Loiseau (CSC n° V 874)	Travaux de réfection de la chaussée et des trottoirs – avenant n° 2 (6,15 % / Total attribué : 551.531,31 €)	33.909,04 €
Salzennes – rues Henri Lecocq et Louis Loiseau (CSC n° V 874)	Travaux de réfection de la chaussée et des trottoirs – avenant n° 2 (6,15 % / Total attribué : 551.531,31 €)	23.764,40 €
Marche-les-Dames, rue Haigneaux (CSC n° V 907)	Travaux d'entretien	65.158,32 €
Marche-les-Dames, rue Haigneaux (CSC n° V 907)	Travaux d'entretien – avenant n° 1 (45,96 % / Total attribué : 65.158,32 €)	59.895,00 €

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – réfection voiries (CSC n° V 914)	Petites réparations localisées et durables de diverses chaussées revêtues d'enrobé hydrocarboné	61.897,95 €
Jambes – Plateau de Belle-Vue : création de voiries (CSC n° V 920)	Travaux de création de voiries, d'un réseau d'égouttage et de mise à disposition de tranchées impétrants	761.577,68 €
Namur (CSC n° V 931)	Inspection caméra et curage de diverses canalisations	27.969,15 €
Jambes – rue de Coppin (CSC n° V 948)	Travaux d'aménagement de carrefour et d'arrêt de bus (SRWT) en vue de la création d'une future zone 30	158.486,88 €
Dave (rue des Ecoles) – Wépion (rue Trieux Colin) (CSC n° V 953)	Travaux d'aménagements relatifs à la résolution de problèmes d'inondations localisées auprès de particuliers	48.580,02 €
Namur – pose de mobilier urbain (CSC n° V 972)	Fourniture et pose de mobilier urbain (arceaux vélos) en zones revêtues	29.620,80 €
Jambes – rue de Dave et parc Reine Astrid (CSC n° V 974)	Travaux en vue de la création d'une servitude de passage	45.254,34 €
Namur (avenue Albert I <sup>er</sup> ) - Saint-Servais (rue de l'Industrie) (CSC n° V 975)	Travaux d'aménagement de deux mini-parkings P+R	112.851,01 €
Flawinne – rue Clément Noël (CSC n° V 982 – EG-06-132)	Travaux d'égouttage et de réfection de voirie	160.997,78 €
Cognelée – Champion : cimetières (CSC n° CV 990)	Travaux portant sur des concessions à désaffecter	39.187,91 €
Jambes – rue de Dave (CSC n° V 996 - SPW O1.03.01-12H78)	Travaux d'aménagement de la rue de Dave	271.918,70 €
Namur – diverses rues (CSC n° V 997)	Curage et inspection caméra de diverses rues	44.286,00 €
Namur – diverses canalisations (CSC n° V 998)	Curage d'égouts et inspection caméra	55.224,40 €
Suarlée – vallon du ruisseau du Morivaux (CSC n° V 971 – EG-12-1009)	Travaux de construction d'une digue sur le ruisseau du Morivaux à Suarlée (82,50 % Ville / 17,50 % SPW)	195.006,75 €
Jambes – plateau de Belle-Vue : éclairage public	Travaux d'aménagement de l'éclairage public (via GRD Ideg)	65.391,96 €
Jambes – plateau de Belle-Vue : éclairage public	Travaux d'aménagement de l'éclairage public (via GRD Ideg)	20,59 €
Jambes – plateau de Belle-Vue : équipement en distribution d'eau (MEAM/20-010-075/12-036)	Frais d'étude, de surveillance, d'administration, de surveillance, de désinfection, d'analyses et d'autres interventions menées par la SWDE	24.432,53 €

### 5.2.3. **Etudes terminées – décomptes**

#### **Etudes en fonds propres**

Lieu	Descriptif	Coût
Espaces publics entre ponts d'Heuvy, de Louvain et des Ardennes	Etude urbanistique et paysagère (tranche 1 – ferme)	133.463,00 €

## 5.2.4. Etudes en cours

### Etudes en fonds propres

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – boulevard Frère Orban (CSC EG-11-797)	Etude du projet de travaux d'égouttage	112.000,00 €
Bouge – rue Gorges Attout (CSC n° V 777)	Etude de stabilité d'un mur de soutènement	1.210,00 €
Malonne – rue Ancien Rivage (CSC n° V 820)	Etude de stabilité d'un mur de soutènement	9.500,00 €
Coordination sécurité et santé 2010 (CSC n° V 864)	Marché de coordination sécurité et santé pour les chantiers : - phase projet en 2010 - attribués en 2010	33.880,00 €
Namur – rues des Verriers et de Coquelet (CSC n° V 865)	Etude de stabilité d'un mur de soutènement et de la réfection d'une ruelle d'accès	6.431,00 €
Coordination sécurité et santé 2011 (CSC n° V 910)	Marché de coordination sécurité et santé pour les chantiers : - phase projet en 2011 - attribués en 2011	48.400,00 €
Namur – axe Bomel / Saint-Servais : rues Nanon, des Fours à Chaux, de l'Industrie et A. Ortman (CSC n° V 921)	Etude portant sur des travaux de réfection	24.907,85 €
Namur – Jambes : passerelle cyclo-piétonne (CSC n° V 936)	Etude passerelle cyclo-piétonne enjambant la Meuse entre Namur et Jambes	235.950,00 €
Belgrade – Flawinne : étude hydrologique et hydraulique (EG-12-1137)	Etude hydrologique et hydraulique du réseau d'assainissement de Belgrade et Flawinne (via Inasep)	105.512,00 €
Coordination sécurité et santé 2012 (CSC n° V 950)	Marché de coordination sécurité et santé pour les chantiers : - phase projet en 2012 ; - attribués en 2012.	36.905,00 €

## 5.2.5. Travaux projets

### Travaux subsidiés

(Fonds régional d'Investissement communal – Droit de tirage élargi - SPW – Plan d'Investissement communal)

Lieu	Descriptif	Coût
Malonne – « Landoir » (FRIC DTE 2016.28 – SPGE 6/92045/01/C005)	Travaux complémentaires au collecteur du « Landoir » - réfection de voirie, reprise raccordements particuliers	269.579,53 €
Vedrin – rue Hector Fontaine (CSC n° V 1015 – FRIC DTE 2014.06)	Réfection voirie et trottoirs	329.175,66 €
Namur – rue Eugène Thibaut (CSC n° V 1026 bis – FRIC DTE 2014.04)	Réfection chaussée et trottoirs	259.667,72 €
Malonne – rue de la Vigne (FRIC DTE 2015.23)	Travaux d'égouttage et de réfection de voirie (Budget 2015)	238.131,96 €

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – divers endroits (CSC n° V 1039 bis – FRIC DTE 2014.01)	Entretien par remplacement de revêtement hydrocarboné	750.012,45 €
Namur – divers endroits (CSC n° V 1040 bis – FRIC – DTE 2014.02)	Entretien par mise en œuvre enduit superficiel à sceller par MBCF	238.733,00 €
Namur – divers endroits (CSC n° V 1041 bis – FRIC DTE 2014.03)	Entretien par remplacement de revêtement hydrocarboné et par la mise en place d'un enduit à sceller par MBCF	458.549,22 €
Namur – rue de Bruxelles (pie) (CSC n° V 1042 bis – FRIC DTE 2014.08)	Réfection entre la rue des Carmes et la rue Godefroid	53.348,54 €
Namur – rue Ernotte (CSC n° V 1045 bis – FRIC DTE 2014.15)	Réfection voirie et trottoirs	87.928,22 €
Namur – divers endroits (CSC n° V 1069 bis – FRIC DTE 2014.27)	Entretien chaussées par remplacement de revêtement hydrocarboné et mise en place enduit à sceller par MBCF	275.154,00 €

### **Travaux subsidiés** (« Wallonie cyclable »)

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – divers endroits (CSC n° V 1047- Walcy fiche)	Fourniture et pose arceaux vélo en zones revêtues	29.693,40 €
Jambes (CSC n° V 1054 bis – Walcy fiche A68)	Création zone 30	79.828,60 €
Namur – divers endroits (CSC n° V 1058 – Walcy fiche S3)	Fourniture et pose abris vélos	101.444,44 €
Jambes – boulevard de Meuse (CSC n° V 1059 – Walcy fiche A79)	Aménagement cheminement cyclo-piétons	249.362,85 €
Namur – divers tronçons (CSC n° V 1060 – Walcy fiche A80)	Aménagements cyclistes	91.059,78 €
Namur – divers endroits (CSC n° V 1067)	Fourniture et pose signalisation directionnelle pour cyclistes phase 2	40.962,69 €
Namur – divers endroits (CSC n° V 1080)	Acquisition de compteurs mobiles (portatifs) à tubes pneumatiques	9.450,10 €
Namur – divers endroits (CSC n° V 1084 – Walcy fiche A70)	Balisage de réseau cyclable phase 2	16.024,56 €

### **Travaux subsidiés** (Autres subsides)

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – parc Louise-Marie (CSC n° V 1023 bis)	Aménagement de cheminements (subside DGARNE)	210.177,73 €

### **Travaux en fonds propres**

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – rues de l'Etoile et du Lombard (CSC n° V 764)	Réfection de la chaussée et des trottoirs	345.717,35 €
Namur – quai Chasseurs ardennais (CSC n° V 1013)	Acquisition et installation bornes électriques	120.740,67 €
Namur – diverses chaussées (CSC n° V 1037)	Entretien et réparation diverses chaussées 2014-2015-2016	157.291,17 €

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – divers endroits (CSC n° V 1038)	Abaissement de bordures	56.906,76 €
Namur – divers endroits (CSC n° V 1047)	Fourniture et pose arceaux vélo en zone revêtue	30.855,00 €
Namur – divers endroits (CSC n° V 1049)	Fourniture de mobilier urbain relatif à l'acquisition de bancs en fonte, bornes carrées, potelets amovibles, socles et barrières de protection	47.506,42 €
Namur – divers cimetières (CSC n° V 1055)	Aménagement d'aires de dispersion	23.450,95 €
Wépion – chemin des Collets (pie) (CSC n° V 1063)	Entretien et mise en œuvre revêtement hydrocarboné	31.526,55 €
Namur – rue de Bruxelles (CSC n° V 1065)	Fourniture et pose de deux armoires électriques de trottoir	16.371,00 €
Namur – statue Roi Albert I (CSC n° V 1066)	Conception, réalisation et transfert de la statue équestre du Roi Alber I	175.346,79 €
Namur – divers endroits (CSC n° V 1071)	Balisage de sentiers pédestres	26.677,48 €
Namur (CSC n° V 1072)	Etude relative à la révision de la signalisation piétonne utilitaire et touristique	56.894,20 €
Wépion – tienne aux Clochers (CSC n° V 1074)	Réfection fossé	74.276,89 €
Boninne – rue Bois de Lahaut (CSC n° V 1075)	Evacuation des eaux de surface	97.768,77 €
Namur – divers endroits (CSC n° V 1080)	Acquisition de compteurs mobiles (portatifs) à tubes pneumatiques	9.700,00 €
Namur – divers endroits (CSC n° V 1085)	Fourniture et pose mobilier urbain	17.424,00 €
Namur – divers endroits (CSC n° V 1087)	Création de cellules de columbariums et ossuaires	146.133,21 €
Vedrin – rue Frères Biéva (CSC n° V 1094)	Stabilisation talus en urgence	36.596,45 €
Suarlée – rue de Zualart (Inasep VEG-10-206 / SPGE 92141/01/G004)	Travaux d'égouttage	229.500,00 €
Wépion (Inasep ASS-13-1535 / SPGE 6/92094/05/C004)	Travaux complémentaires à la pose d'un collecteur par la SCRL Inasep - réfection voiries et trottoirs et reprise raccordements particuliers	32.270,18 €

### 5.2.6. Etudes projets

#### Etudes en fonds propres

Lieu	Descriptif	Coût
Jambes – plateau de Belle-Vue (Inasep COCAD-14-1785)	Etude hydrologique et hydraulique réseau assainissement (phase 1) (SCRL Inasep)	106.371,50 €
Malonne – divers endroits (Inasep COE1+1-14-1750)	Contrat collaboration et étude égouttage rue de la Navinne (SCRL Inasep VE-14-750) Contrat étude coordination sécurité et santé réfection voirie rues Fond de Malonne et Inseveaux (SCRL Inasep)	19.240,23 €

Lieu	Descriptif	Coût
Marche-les-Dames – rue aux Vallées (Inasep COCAD-14-1802)	Etude pour la protection contre les risques d'inondation et les coulées boueuses (SCRL Inasep)	6.000,00 €
Namur – Grognon	Partenariat SPW – Ville en vue de réaliser des fouilles préventives indispensables à la construction d'un parking souterrain et à son aménagement de surface	800.000,00 €
Namur – Grognon (Inasep BAT-14-1824)	Mission étude géotechnique SCRL Inasep	59.472,50 €
Namur – divers chantiers (CSC n° V 1007)	Coordination sécurité et santé 2013-2014-2015 (Marché tri-annuel et concernant plusieurs services : Voirie, Citadelle et Régie foncière – Montant communiqué concernant la voirie uniquement)	10.000,00 €
Namur – citadelle (CSC n° V 1035)	Etude de faisabilité – transport par câble aérien	46.355,28 €
Namur – places du Grognon et du Palais de Justice (CSC n° V 1048)	Mission d'étude relative à des forages de reconnaissance en sous-sol dans le cadre d'études de faisabilité de parkings en ouvrage	30.129,00 €
Jambes – quartiers Montagne et Géronsart (CSC n° V 1083)	Etude de mobilité	22.506,00 €
Jambes – plateau de Belle-Vue (Inasep COCAD-14-1785)	Etude hydrologique et hydraulique SCRL Inasep	106.371,50 €
Namur – place du Grognon (BT-13-1506)	Etude de faisabilité – établissement parking souterrain	35.000,00 €
Namur – place du Palais de Justice (BT-13-1499)	Etude de faisabilité – établissement parking souterrain	18.000,00 €
Malonne – rue de la Vigne (FAV-13-1117)	Etude concernant l'égouttage et la réfection de voirie	40.000,00 €
Marche-les-Dames – rue Aux Vallées (COCAD-14-1802)	Mission d'étude pour la protection contre les risques d'inondation et contre les coulées boueuses SCRL Inasep	6.000,00 €
Vedrin – rue Fernand Derenne (COCAD-14-1803)	Mission d'étude pour la protection contre les risques d'inondation et contre les coulées boueuses SCRL Inasep	6.300,00 €
Namur – divers dossiers (VE-13-1193)	Avis technique DVP en matière d'urbanisme	2.500,00 €
Namur – voiries privées (CSC n° V 1033 bis)	Mission de consultance à caractère juridique dans le cadre de la problématique de certaines voiries privées au domaine public	11.343,75 €
Namur – quartier gare (CSC n° V 1053)	Mission de consultance juridique – mise en œuvre projets publics	28.919,00 €
Namur (CSC n° V 1048)	Mission étude de forage de reconnaissance en sous-sol	30.129,00 €
Namur – Grognon (CSC n° V 1056)	Mission de consultance juridique dans le cadre des futurs travaux d'aménagement	34.868,09 €
Namur – Citadelle (CSC n° V 1057)	Mission de consultance juridique dans le cadre de la réalisation du téléphérique à Namur	17.932,00 €
Namur – Citadelle (CSC n° V 1068)	Réalisation de photomontages relatifs au transport aérien par câble	5.566,00 €

Lieu	Descriptif	Coût
Namur (CSC n° V 1072)	Etude portant sur la récision de la signalisation piétonne utilitaire et touristique	50.000,00 €
Jambes – quartiers Montagne et Géronsart (CSC n° V 1083)	Etude de mobilité	25.000,00 €
Namur – Citadelle (CSC n° V 1086)	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la conception et réalisation du téléphérique	127.050,00 €
Namur – rue Borgnet – avenue de la Gare – place de la Station – boulevard E. Mélot (Ores)	Elaboration et exécution étude renouvellement et modernisation éclairage public SCRL Ores	163.535,31 €
Vedrin – rue Fernand Derenne (Inasep COCAD-14-1803)	Etude pour la protection contre les risques d'inondation et les coulées boueuses (SCRL Inasep)	6.300,00 €
Namur – espaces publics entre ponts d'Heuvy, de Louvain et des Ardennes (CSC n° V 1011 – tranche n° 1)	Etude urbanistique et paysagère	133.463,00 €

### **Etudes subsidiées**

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – divers endroits (Inasep BT-14-1598)	Mission particulière projet pilote préalable au développement du projet « Système de Gestion des Routes communales » (SYGERCO) – inventaire / auscultation voiries (financement Province de Namur) (225 € / km)	27.000,00 € (Montant maximum)

### **5.2.7. Souscriptions parts Inasep**

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – divers projets	Souscription annuelle 2014 correspondant à la quote-part dans les travaux d'égouttage à Namur	85.985,35 €

### **5.2.8. Dossiers « dégâts voie publique »**

Dossiers en cours de traitement en 2014 : 22

Dossiers clôturés en 2014 : 35

### **5.2.9. Dossiers « RC voie publique »**

Dossiers en cours de traitement en 2014 : 94

Dossiers clôturés en 2014 : 157

### **5.2.10. Opérations immobilières voies publiques et divers**

Dossiers en cours de traitement en 2014 : 83

Dossiers clôturés en 2014 : 22

Interventions – demandes diverses sans ouverture dossier spécifique : 1.000

### 5.2.11. Dossiers juridiques

Lieu	Descriptif	Objet
Flawinne – rues Jean Colin et Henri Linchet – sentier vicinal n° 69 (DJ001)	Restauration du passage sur le sentier vicinal et rejet demande désaffectation	Action en défense
Namur – diverses voiries (DJ 003)	Réclamation indemnité rupture (CSC n° V 897 bis lot 3)	Action en défense
Belgrade – rue Joseph Abras, 62 (DJ 004)	Problème au niveau des égouts publics	Action en demande
Namur (DJ007)	Réparations ponctuelles et localisées de trottoirs (CSC n° V 863)	Comparution volontaire
Wépion – rue de l’Eglise (DJ 008)	Incorporation illégale parcelle du domaine public par riverains	Action en demande
Jambes – place Joséphine Charlotte (DJ 010)	Dégâts horodateur	Action en demande

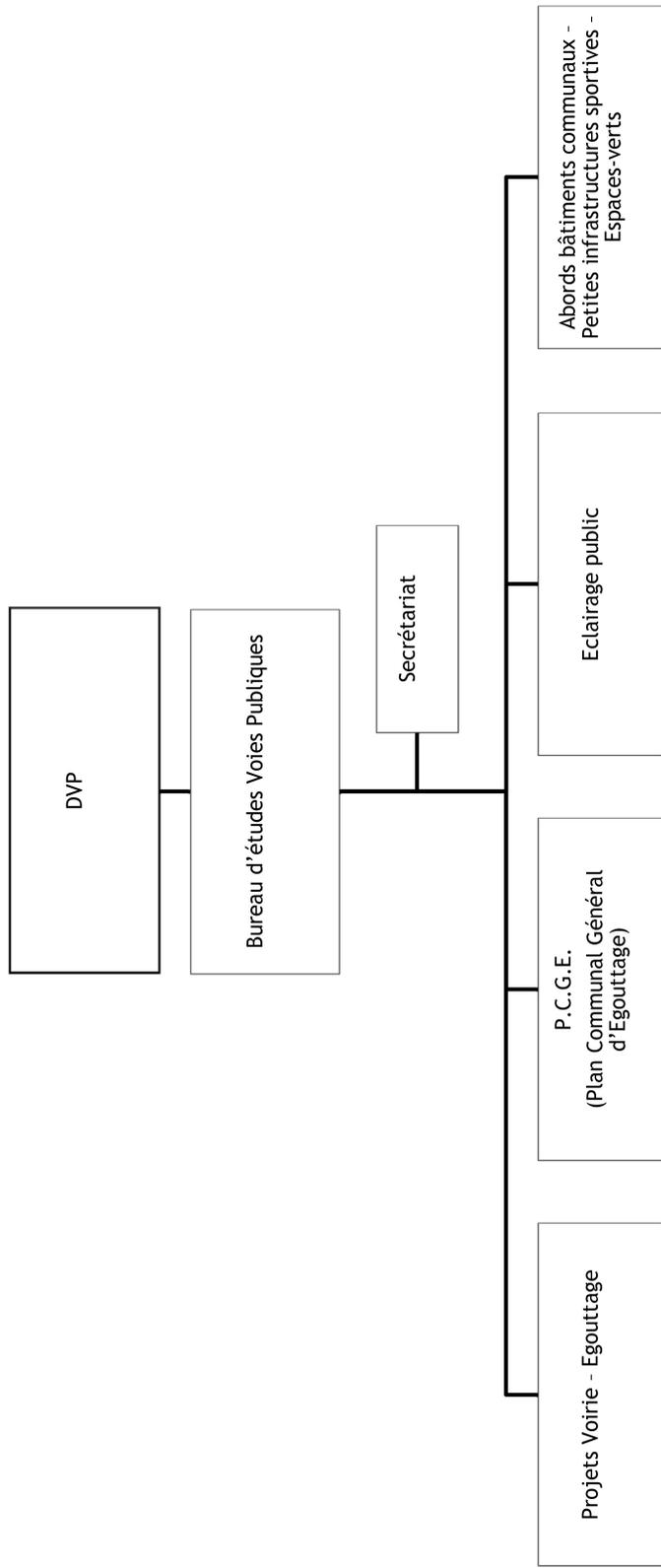
Autres dossiers gérés directement par le Service juridique général : 4 (DJ n° 002-005-006-012)



**BUREAU D'ETUDES**

**VOIES PUBLIQUES**







## **1. Composition du service**

- 1 Chef de service
- 1 agent technique en chef (adjoint au chef de service).
- 2 secrétaires
- 3 agents techniques en chef
- 6 agents techniques
- 1 opérateur cartographie de l'égouttage

## **2. Missions permanentes**

- études de projets (plans et/ou cahiers spéciaux des charges) liés à des investissements inscrits au budget communal
- études d'avant-projets liés à des dossiers non encore inscrits au budget communal
- études liées aux projets de revitalisation urbaine
- participation aux suivis des chantiers communaux
- suivis des chantiers des organismes externes
- éclairage public : gestion des dossiers liant la Ville aux gestionnaires de réseau de distribution dans le cadre de l'application de la circulaire « Furlan »
- informations et conseils des citoyens, des sociétés privées, des services internes et des organismes publics divers
- informations et conseils dans le cadre des permis de bâtir
- gestion administrative des demandes de raccordement aux égouts communaux
- avis sur des dossiers liés à la sécurité sur la voie publique
- avis sur les permis d'urbanisme et permis d'urbanisation/gestion des rapports techniques du DVP
- en aval de certains permis d'urbanisme : conseils techniques en matière de voies publiques et d'égouttage
- participation au suivi de certaines études des organismes externes (SNCB Holding, Infrabel, SPW, SRWT)
- coordination Ville de Namur/INASEP dans le cadre de l'application du contrat d'égouttage (suivi des études, gestion du PASH) et des travaux de pose des collecteurs de l'INASEP sur le domaine public
- conseils techniques divers

## **3. Programmes de subsistance**

- plan d'assainissement par Sous-bassin Hydrographique (P.A.S.H.)
- plan général d'égouttage, contrat d'égouttage (procédures SPGE et INASEP)
- projets inscrits dans le fond régional d'investissements communaux (SPW DGO1)
- projets subsidiés « Wallonie cyclable »
- projets HPT et divers : liste de projets financés en fonds propres
- programme d'investissements du DCV (aménagement paysagers)
- éclairage public : circulaire Furlan fixant les modalités de la gestion de l'éclairage public GRD/Ville
- mobilité : plans de mobilité de Namur et de Jambes, plan de stationnement de Namur, Namur « ville cyclable »
- plan de gestion des voiries communales

- cadastre des voiries
- Programme Stratégique Transversal : Fiche n° 14 - 15

#### 4. **Articles budgétaires 2014 attachés spécifiquement au service**

En vue de l'exécution de chacun des projets, le service Bureau d'Etudes Voies publiques se réfère à l'article budgétaire (ordinaire ou extraordinaire) du demandeur (DVP, DCU, DRA, DEL).

#### 5. **Rapport d'activités**

##### 5.1. **Cellule Voies Publiques**

###### Etudes diverses « voiries et égouttage »

Entités	Intitulé	Esquisse d'avant-projet Rapport technique	Projet x=plans 0=cahier spécial des charges	Autres
<b>Investissements – article budgétaire : DE 878/724-60</b>				
Grand Namur	V1055 -aires de dispersion dans divers cimetières		X 0	
<b>Investissements – article budgétaire :DE 878/725-60</b>				
Grand Namur	V1087 création de cellules de columbarium et d'ossuaires dans divers cimetières		X0	
<b>Investissements – article budgétaire : DE 425/731-53</b>				
Grand Namur	V1047-fourniture et pose d'arceaux pour vélos		X0	
Grand Namur	V1049 -fourniture de mobilier urbain (bancs)		X0	
Grand Namur	V1058-fourniture et pose d'abris pour vélos		X0	
Grand Namur	V1085 fourniture et pose de mobilier urbain ( bancs, potelets, barrières, ...)		X0	
<b>Investissements – article budgétaire : DE 421/731-60</b>				
Grand Namur	V985-entretiens de chaussées par raclage/pose		X	
Grand Namur	V1005-entretien de chaussées par enduisage		X	
Namur	Rue de l'Etoile et rue du Lombard (pie) réfection		X0	
Vedrin	V1094 rue Frère Biéva – stabilisation d'un talus		X0	
Wépion	V1063 chemin des Collets-entretien		0	
<b>Investissements – article budgétaire : DE 431/721FI-60</b>				
Namur	V1042 rue de Bruxelles – réfection partielle		X 0	
Namur	V1026 rue Eugène Thibaut - réfection		X 0	
Namur	V1045 rue Ernote-réfection		X 0	
Vedrin	V1015 rue Hector Fontaine		X 0	
Grand Namur	V1069 - entretien de diverses chaussées		0	Photos, plans de situation
Grand Namur	V1041 – entretien de diverses chaussées		0	Photos, plans de situation
Grand Namur	V1040 – entretien de diverses chaussées		0	Photos, plans de situation

Entités	Intitulé	Esquisse d'avant-projet Rapport technique	Projet x=plans 0=cahier spécial des charges	Autres
Grand Namur	V1039 - entretien de diverses chaussées		0	Photos, plans de situation
<b>Investissements – article budgétaire : DE 421/731MO-60</b>				
Jambes	Zone 30 - quartier d'Enhaive/Mazy		X0	
Namur	Zone 30 de La Plante		X0	
<b>Investissements – article budgétaire : DE 877/732-60</b>				
Wépion	V1074 tienne aux Clochers réfection d'un fossé		X0	
Boninne	V1075 rue Bois de Lahaut gestion des eaux usées et pluviales		X0	
<b>Avant-projets</b>				
Namur	Rue Château des Balances-réfection	X		
Namur	Quartier des Balances-zone 30	X		
Wierde	Rue de Herdal	X		
Erpent	Rue d'Erpent Val	X		
Dave	Rue Géniton	X		
Namur	Avenue Golenvaux réfection	X		
Loyers	Rue de Bossimé réfection partielle	X		
Temploux	Place Madelin marquage au sol	X		
Jambes	Aménagement de la place publique devant l'école du plateau de Belle Vue	X		
Naninne	Rues Sainte-Anne et Badoux-réfection de la chaussée et création d'un aqueduc	X		
Namur	Rue Saint-Fiacre-réfection de la chaussée et des trottoirs	X		
<b>Divers</b>				
Grand Namur	Application du plan de gestion des chaussées communales			
Grand Namur	Gestion du mobilier urbain (stock, nouvelles implantations)		0	
	PST			
	PST trottoirs			suivi
	PST Zone 30			suivi
	PST pénétrantes de village			suivi
	PST entretien des voiries			suivi
	Participations ponctuelles aux autres PST			participation
Namur	Participations aux projets structurants ( confluence et téléphérique)			participation
Namur	Déplacement de la statue du roi Albert			participation
Grand Namur	Cadastre des voiries			compilations
Grand Namur	Plans de situation des impétrants des projets du BEV		X	
Namur	Plan de situation des impétrants		X	

Entités	Intitulé	Esquisse d'avant-projet Rapport technique	Projet x=plans 0=cahier spécial des charges	Autres
	du site du Grognon			
Namur	Implantation des terrasses - rue de la Halle et rue des Frippiers		X	
Namur	Implantation des terrasses – place du marché aux Légumes		X	
Jambes/La Plante	Pont de Jambes et Auberge de Jeunesse implantation d'une station « vélos »		X	
Namur	Place Maurice Servais-aménagement urbain	X		
Namur	Esplanade de la Citadelle-aménagement urbain	X		
Suarlée	Digue du Moriveaux			Dossier de PU
Jambes	Chemin d'Erpent-étude de faisabilité accès hockey club de Jambes	X		
Namur	Parking des casernes-accès provisoire	X		
Namur	Cap festival			Permis d'urbanisme
Namur	Quai des Chasseurs ardennais	X		Plan de répartition des emplacements des péniches
Namur	Ilot de bateliers		X	Gestions des parcelles privées et publiques

### Collaborations diverses au suivi des chantiers communaux

Entités	Rues
Namur	Réfection de l'axe Nanon/Industrie – Namur et Saint-Servais
Namur	Réfection du boulevard d'Herbatte
Namur	Rue des Hayettes à Salzinnes V1016
Namur	Trottoirs de la chaussée de Charleroi à Salzinnes V1008
Grand Namur	Les divers projets d'entretien (raclage/pose et enduisage) engagés en 2013 (V985, V1005, V1025, V1006)
Saint-Servais	Entretien des chaussées de la Cité Floréal V1022
Jambes	Réfection de la rue du Couvent V1017
Namur	Réfection de la rue Basse Marcelle V562
Namur/Vedrin	Création d'un cheminement cyclo-piéton - rues du Fond d'Arquet et Frère Biéva V1018
Saint-Servais	Rue de l'Escaille - réhabilitation d'un tronçon d'égout V1010
Malonne	Voie du Tram - réhabilitation d'un tronçon d'égout V1002
Namur Saint-Servais	P+R port du Bon Dieu et rue de l'industrie
Jambes	Création de voiries au plateau de Belle Vue

## Collaborations diverses au suivi des études et chantiers des organismes externes

Entités	Rues	Suivi étude	Suivi chantier
Jambes	Avenue Materne – tronçon SPW		X
Namur/Vedrin	Collecteur de l'Arquet		X
Malonne	Collecteur de Malonne – collaboration avec l'INASEP	X	
Namur - Vedrin	Collecteur du Frizet – collaboration avec l'INASEP	X	
Wépion	Collecteur de Wépion - collaboration avec l'INASEP	X	
Suarlée	Etude de Zone « De Dorlodo » INASEP PASH	X	
Wépion	Etude de Zone du Suary INASEP PASH	X	
Dave	Etude de zone "rue des Sautes" INASEP PASH	X	
Flawinne/Belgrade	Etudes du réseau de 2 bassins hydrographiques	X	
Wépion	Collecteur de Wépion – collaboration avec l'INASEP	X	

## Revitalisations urbaines

Entités	Rues	Esquisse d'avant projet	Projet x=plans 0=cahier spécial des charges
Jambes	Rue de Wasseige Impasse de l'Amigo	X	
Namur	Rues de l'Etoile et du Lombard (pie) + permis d'urbanisme		adaptations

## Réunions riverains

Entités	Rues
Namur	Nanon, des Carrières, Moulin Lavigne, de l'Industrie, Ortmans dans le cadre du début du chantier

## **5.2. Cellule PCGE**

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Demandes de renseignements	268	224	240	446	325	465	568
Permis d'urbanisme	239	188	214	153	160	165	220
Permis de lotir	8	8	8	3	2		1
Divisions de biens							
Certificats d'urbanisme	109	21	110	145		136	93
Construction station épuration individuelle	7	10					
Demandes primes à l'épuration individuelle + permis d'environnement	2	1	1	1	1	4	

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Fiches de transmission d'informations	12	7					
Renseignements pour plan triennal	23	54	3	3	45		
Avis de principe		1	1	1	1	1	8
Demandes de raccordement à l'égout complètes					3	83	95
Demandes de raccordement à l'égout en cours						61	117
<b>Total</b>	<b>668</b>	<b>514</b>	<b>577</b>	<b>752</b>	<b>537</b>	<b>915</b>	<b>1.102</b>

### Cartographie du réseau d'égouttage

- contacts et mise au point avec la GUN
- mise à jour du plan d'égouttage numérisé

### **5.3. Cellule Espaces Verts – Infrastructures sportives – Abords de bâtiments – Mobilité douce**

Entités	Sites	Suivi chantier	Projet x=plans 0=cahier spécial des charges
Jambes	Rue Mascaux terrain de football en gazon synthétique	X	
Wépion	Bienvenu – terrain de football en gazon synthétique	X	
<b>Investissements – article budgétaire : DE 766/725-60</b>			
Namur	Parc Louise Marie – réfection de chemins		X0
<b>Investissements – article budgétaire : DE 421/731MO-60</b>			
Jambes	V1059 boulevard de Meuse – création d'un cheminement cyclo-piétons		X0
Namur	V1038 abaissements de bordures en faveur des cyclistes		X0
Grand Namur	V1071 balisage de chantiers piédestres		X0
Namur-Saint-Servais	V1060 Aménagement de sécurisation en faveur des cyclistes		X0
<b>Avant-projets</b>			
Namur	Quartier des Balances – aire de jeux	X	
<b>Divers</b>			
Namur	Compteurs vélos permanents	X	
Namur	Verdur Rock		X

#### **5.4. Cellule éclairage public**

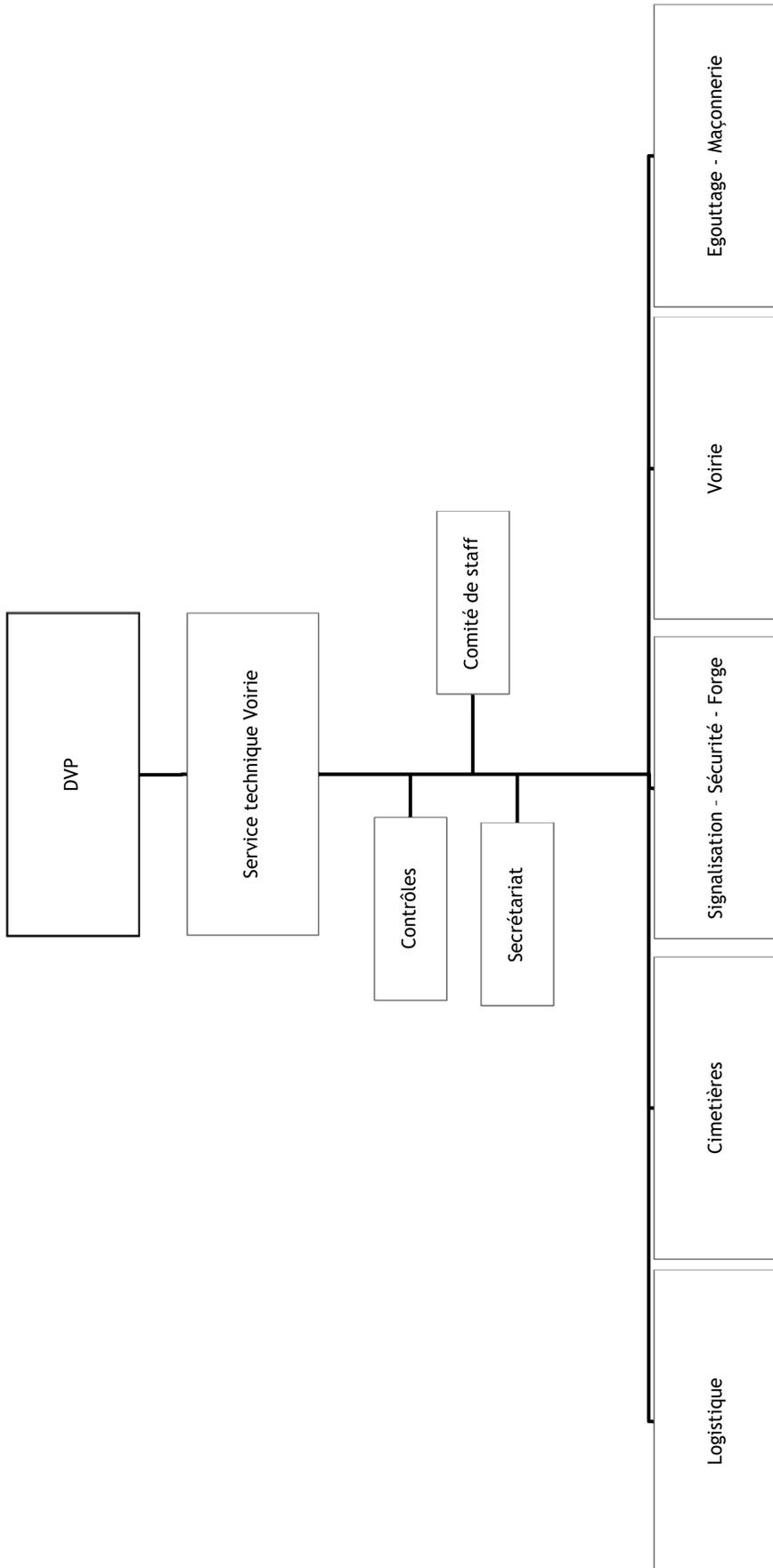
- suivi (contrôles et gestion de la facturation) des interventions d'ORES dans le cadre de l'obligation de service public (circulaire Furlan).
- remplacement d'appareils et de poteaux
- défauts de câbles
- suivi des demandes d'intervention



TECHNIQUE

VOIRIE







## **1. Composition du service**

- 1 Chef de service
- 1 adjoint au Chef de service
- 2 secrétaires
- 3 responsables – Chefs de secteur
- 1 contrôleur des concessionnaires
- 3 surveillants de chantier
- 48 ouvriers

## **2. Missions permanentes**

### **2.1. Voirie**

- état de la surface des revêtements de la voirie, des trottoirs et espaces piétonniers, des accotements
- profil des bordures et filets d'eau
- tenue des accessoires de voirie

### **2.2. Egouttage**

- état de fonctionnement des égouts collecteurs
- état de fonctionnement des avaloirs et dispositifs de collecte des eaux de ruissellement
- état de propreté des fossés

### **2.3. Signalisation routière**

- état de la signalisation routière verticale et horizontale
- état des plaques de rue
- état du mobilier urbain (potelets, barrières, ...)

### **2.4. Cimetières**

- gestion des espaces d'inhumation
- tenue des registres de cimetière
- suivi administratif en relation avec l'Etat civil

### **2.5. Permis d'urbanisme et de lotissement**

- check list des renseignements concernant l'équipement du domaine public et les infrastructures existantes et à créer
- avis technique sur les incidences des aménagements privés et particuliers dans les matières concernées

### **2.6. Domaine public**

- entretien de revêtement voirie
- réparation de revêtement de trottoir et des espaces piétonniers
- réparation de l'égouttage

- stabilisation des accotements
- viabilité hivernale, épandage de sel
- curage des fossés
- marquage au sol
- pose de la signalisation verticale et horizontale et de rails de sécurité
- aménagement des abords des bâtiments communaux

### **3. Programmes de subsistance**

- plan de déneigement
- plan de mobilité de Jambes et Namur
- tableau de bord du D.V.P.
- gestion des demandes d'intervention citoyennes via l'Intranet communal : 4.500 interventions, soit 1/3 des demandes totales adressées à la Ville

### **4. Articles du budget 2014 attachés spécifiquement au service**

Article	Intitulé	Budget page
DO 421/124-02	Matériel – Outillage – Equipements	66
DO 421/140-02	Entretien voiries	66
DO 424/124 MU-48	Entretien mobilier urbain	68
DO 421/140-11	Travaux pour tiers	66
DO 421/140-12	Voirie neige et verglas	72
DO 421/140-48	Réparations dégâts installations publiques	66
DO423/140-02	Signalisation routière	66
DO 423/140MO-02	Remplacement signalisation routière	66
DO 425/124V-02	Equipement voirie	68
DO 878/124-02	Fonctionnement cimetières et morgues	148

### **5. Rapport d'activité**

#### **5.1. Marquages routiers**

Application de 2.700 kg de peinture soit 4.500 m<sup>2</sup> de signalisation routière horizontale et de 539,63 m<sup>2</sup> de lignes et symboles préfabriqués rétro réfléchissants en thermoplastique (marquage routier thermocollant).

#### **5.2. Signalisation routière**

Mise en place des supports verticaux de signaux routiers, réalisation des mentions additionnelles nécessaires à la matérialisation des délibérations du Conseil communal en matière de mesures de circulation et de sécurité ainsi qu'en matière d'information d'animation événementielle.

#### **5.3. Réparation et entretien de voiries**

Mise en œuvre sur le réseau routier et urbain de 436,556 tonnes d'enrobés stockables et de 120 tonnes de revêtement hydrocarboné à chaud.

#### **5.4. Entretien d'espaces piétonniers, d'équipement de voiries et d'égouttage**

- remise sous profil d'éléments linéaires (filets d'eau, bordures, bandes de contrebutage)
- remise sous profil d'avaloirs, de chambres de visite, de canalisations d'égouts publics
- entretien de dallage et pavage de trottoirs, de squares et de revêtement d'espaces piétonniers
- entretien curage de fossés et de canalisations d'égouts publics (1.950 kg de produits d'entretien)
- réhabilitation de chemins de petite vicinalité

Les différentes prestations ont nécessité l'approvisionnement et la mise en œuvre de 54,4 tonnes de ciment, de 30 tonnes de sable de Rhin, 18,6 tonnes de sable maçon, 20,35 tonnes de sable béton, 16 m<sup>3</sup> de béton préparé en centrale, 36,75 m<sup>3</sup> de sable stabilisé, 69 tonnes de sable de concassage 0/4 et 9 de 0/8 .

Les divers travaux et prestations dans le domaine de la voirie et de l'égouttage ont généré le transport et la mise en décharge de 398,06 tonnes de déchets inertes et de 302,966 tonnes de déchets valorisables.

#### **5.5. Activités exécutées à l'initiative de l'administration centrale**

Mise en place de dispositions de sécurité pour la matérialisation à l'essai des aménagements visant à une meilleure convivialité des lieux.

#### **5.6. Déneigement**

Durant la période hivernale 2013-2014, il a été procédé à l'épandage de 202,22 tonnes de chlorure de sodium en vrac afin d'assurer la viabilité hivernale du réseau communal routier ainsi que 25,20 tonnes de chlorure de sodium en sacs pour maintenir la sécurité de passages piétonniers dans les squares, espaces piétonniers ainsi que les accès et allées de cimetière lors des inhumations.

#### **5.7. Inhumations et cimetières**

Les prestations pour les travaux d'inhumation ont généré le transport et la mise en décharge de 707,67 tonnes de déblais d'excavation et de 9,66 tonnes de déchets verts.

La mise en état des parcelles d'inhumation a nécessité la mise en œuvre de 430,6 tonnes de dolomies et l'entretien des allées 319,7 tonnes de « 2/8 » et 203,44 tonnes de « 8/14 » (empierrement de concassé calcaire).

#### **5.8. Statistiques des demandes d'interventions citoyennes**

<b>Nid de poule</b>	
Andoy	0
Beez	1
Belgrade	8
Boninne	4
Bouge	10
Champion	6
Cognelée	2
Daussoulx	1
Dave	8
Erpent	3
Flawinne	14

<b>Nid de poule</b>	
Gelbressée	1
Jambes	17
Lives-sur-Meuse	1
Loyers	4
Malonne	27
Marche-les-Dames	1
Namur	38
Naninne	12
Saint-Marc	2
Saint-Servais	11
Suarlée	6
Temploux	8
Vedrin	11
Wépion	25
Wierde	3
<b>Total</b>	<b>224</b>

<b>Trottoir</b>	
Andoy	0
Beez	0
Belgrade	7
Boninne	0
Bouge	4
Champion	0
Cognelée	0
Daussoulx	0
Dave	0
Erpent	0
Flawinne	1
Gelbressée	0
Jambes	12
Lives-sur-Meuse	0
Loyers	0
Malonne	1
Marche-les-Dames	0
Namur	84
Naninne	0
Saint-Marc	1
Saint-Servais	15
Suarlée	0
Temploux	0
Vedrin	1

<b>Trottoir</b>	
Wépion	2
Wierde	0
<b>Total</b>	<b>128</b>

<b>Fossés</b>	
Andoy	0
Beez	0
Belgrade	0
Boninne	0
Bouge	1
Champion	0
Cognelée	0
Daussoulx	0
Dave	0
Erpent	0
Flawinne	0
Gelbressée	0
Jambes	0
Lives-sur-Meuse	0
Loyers	0
Malonne	0
Marche-les-Dames	0
Namur	0
Naninne	0
Saint-Marc	0
Saint-Servais	0
Suarlée	0
Temploux	1
Vedrin	0
Wépion	4
Wierde	0
<b>Total</b>	<b>6</b>

<b>Chambre de visite</b>	
Andoy	0
Beez	0
Belgrade	1
Boninne	0
Bouge	0
Champion	0
Cognelée	1
Daussoulx	0

<b>Chambre de visite</b>	
Dave	0
Erpent	1
Flawinne	2
Gelbressée	0
Jambes	14
Lives-sur-Meuse	0
Loyers	0
Malonne	1
Marche-les-Dames	0
Namur	10
Naninne	0
Saint-Marc	0
Saint-Servais	2
Suarlée	0
Temploux	1
Vedrin	2
Wépion	0
Wierde	0
<b>Total</b>	<b>35</b>

<b>Infiltrations – Inondations</b>	
Andoy	0
Beez	0
Belgrade	0
Boninne	0
Bouge	0
Champion	0
Cognelée	0
Daussoulx	0
Dave	0
Erpent	0
Flawinne	0
Gelbressée	0
Jambes	0
Lives-sur-Meuse	0
Loyers	0
Malonne	0
Marche-les-Dames	0
Namur	5
Naninne	1
Saint-Marc	0
Saint-Servais	1

<b>Infiltrations – Inondations</b>	
Suarlée	0
Temploux	0
Vedrin	0
Wépion	1
Wierde	0
<b>Total</b>	<b>8</b>

<b>Filet d'eau</b>	
Andoy	0
Beez	0
Belgrade	0
Boninne	1
Bouge	1
Champion	0
Cognelée	0
Daussoulx	0
Dave	0
Erpent	0
Flawinne	0
Gelbressée	0
Jambes	0
Lives-sur-Meuse	0
Loyers	0
Malonne	0
Marche-les-Dames	4
Namur	1
Naninne	1
Saint-Marc	0
Saint-Servais	1
Suarlée	0
Temploux	0
Vedrin	2
Wépion	1
Wierde	0
<b>Total</b>	<b>12</b>

<b>Avaloir (bouché – grille manquante)</b>	
Andoy	0
Beez	0
Belgrade	3
Boninne	2
Bouge	1

<b>Avaloir (bouché – grille manquante)</b>	
Champion	3
Cognelée	0
Daussoulx	0
Dave	0
Erpent	1
Flawinne	0
Gelbressée	2
Jambes	20
Lives-sur-Meuse	3
Loyers	0
Malonne	4
Marche-les-Dames	2
Namur	32
Naninne	4
Saint-Marc	0
Saint-Servais	7
Suarlée	1
Temploux	1
Vedrin	4
Wépion	5
Wierde	0
<b>Total</b>	<b>95</b>

<b>Concessionnaires</b>	
Andoy	0
Beez	1
Belgrade	0
Boninne	0
Bouge	4
Champion	0
Cognelée	2
Daussoulx	0
Dave	0
Erpent	0
Flawinne	5
Gelbressée	0
Jambes	4
Lives-sur-Meuse	0
Loyers	0
Malonne	1
Marche-les-Dames	0
Namur	22

<b>Concessionnaires</b>	
Naninne	2
Saint-Marc	0
Saint-Servais	5
Suarlée	0
Temploux	0
Vedrin	0
Wépion	3
Wierde	0
<b>Total</b>	<b>49</b>

<b>Déneigement (demandes de déneigement)</b>	
Andoy	0
Beez	0
Belgrade	0
Boninne	0
Bouge	2
Champion	1
Cognelée	0
Daussoulx	0
Dave	0
Erpent	0
Flawinne	0
Gelbressée	0
Jambes	0
Lives-sur-Meuse	0
Loyers	0
Malonne	1
Marche-les-Dames	0
Namur	1
Naninne	0
Saint-Marc	1
Saint-Servais	3
Suarlée	0
Temploux	1
Vedrin	6
Wépion	0
Wierde	0
<b>Total</b>	<b>16</b>

<b>Déneigement (demandes de sacs de seil)</b>	
Andoy	0
Beez	0

<b>Déneigement (demandes de sacs de seil)</b>	
Belgrade	0
Boninne	0
Bouge	0
Champion	0
Cognelée	0
Daussoulx	0
Dave	0
Erpent	0
Flawinne	0
Gelbressée	0
Jambes	1
Lives-sur-Meuse	0
Loyers	0
Malonne	1
Marche-les-Dames	0
Namur	1
Naninne	0
Saint-Marc	0
Saint-Servais	0
Suarlée	0
Temploux	0
Vedrin	2
Wépion	0
Wierde	1
<b>Total</b>	<b>6</b>

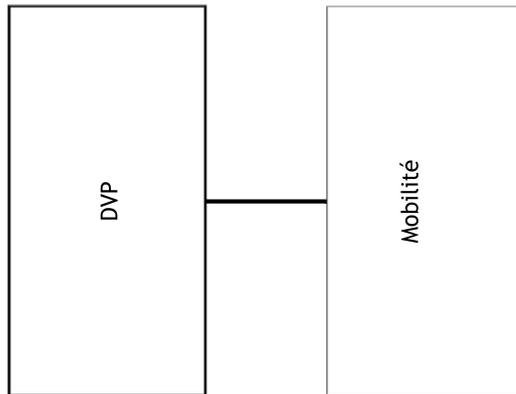
<b>Signalisation</b>				
	<b>Panneaux</b>	<b>Peinture</b>	<b>Potelets</b>	<b>Total</b>
Wierde	14	0	1	15
Wépion	11	2	5	18
Vedrin	5	1	2	8
Temploux	17	0	1	18
Suarlée	9	0	0	9
Saint-Servais	13	1	2	16
Saint-Marc	5	0	1	6
Naninne	4	0	0	4
Namur	67	6	33	106
Marche-les-Dames	2	0	0	2
Malonne	14	0	1	15
Loyers	8	0	0	8
Lives-sur-Meuse	0	0	0	0
Jambes	21	2	10	33

<b>Signalisation</b>				
Gelbressée	1	0	0	1
Flawinne	1	2	6	9
Erpent	14	0	1	15
Dave	2	1	2	5
Daussoulx	7	0	0	7
Cognelée	1	0	2	3
Champion	1	0	0	1
Bouge	10	0	1	11
Boninne	1	0	1	2
Belgrade	3	0	2	5
Beez	1	0	0	1
Andoy	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>232</b>	<b>15</b>	<b>71</b>	<b>318</b>



# MOBILITE





DVP



## **1. Composition du service**

- 1 chef de service
- 6 agents administratifs

## **2. Missions permanentes**

Le service Mobilité est chargé de la coordination des études et de la mise en œuvre des actions relatives à la mobilité (tous modes) sur le territoire de Namur.

### **2.1. Etudes**

- plans communaux de mobilité, plans de stationnement, études d'aménagements, amélioration du réseau de transport en commun
- études spécifiques « modes doux »
- avis mobilité sur dossiers d'urbanisme, d'aménagement du territoire ou d'environnement (dont des réponses aux réclamations formulées lors des enquêtes publiques)
- avis mobilité sur des modifications (suppressions, déplacements, reprise dans le domaine public, ...) de voiries, chemins ou sentiers vicinaux
- plans de mobilité spécifiques aux événements
- évaluation et amélioration de l'accessibilité PMR (événements, aménagements, infrastructures)
- plan de déplacements d'entreprise (PDE) pour les agents communaux, etc.

### **2.2. Mise en œuvre et sensibilisation**

- suivi de la mise en œuvre des différents dossiers étudiés cités au point 2.1. : suivi entre autres des décisions du Comité interne de Mobilité (CIM), du Comité Vélo, de la Commission communale vélo (Wallonie cyclable), du Comité PMR, organisation annuelle du Comité général de Suivi du PCM (CGS), etc.
- mise en œuvre d'actions pour les piétons, y compris pour l'accessibilité des PMR (notamment dans le cadre des événements festifs namurois), pour la politique cyclable, pour les transports en commun, pour les motos, pour le PDE, etc.
- organisation d'événements de sensibilisation : Semaine de la Mobilité, Fêtes du brevet du cycliste, Assemblée générale du Plan communal cyclable, présence à des stands d'information, inaugurations, conférences de presse...
- actualisation du site Internet Mobilité, édition de Newsletters (adhérents à la charte « Namur, à vélo! », agents communaux), réalisation de documents d'information/sensibilisation (dépliants, affiches, cartes cyclables, plans de stationnement), articles dans le Namur Magazine, etc.
- mise en place de mesures de mobilité (circulation, stationnement, navettes P+R, accessibilité PMR, ...) lors d'événements récurrents ou ponctuels
- comptages vélos et circulation/stationnement.

## **3. Programmes de subsistance**

La matière traitée est nécessairement transversale et implique non seulement divers services communaux, mais aussi de nombreux partenaires externes à la Ville.

Les actions liées au Programme Stratégique Transversal structurent également le travail au sein du service (comités, suivi, ...).

### 3.1. Collaborations avec

- les services communaux faisant partie du CIM : Bureau d'études Voies publiques, services administratif et technique Voirie, Domaine public et Sécurité, Equipement urbain, Affaires économiques, Police, Cellule Transversale de l'Aménagement Urbain, etc.
- le DAU - DBA : la concertation se renforce par le biais notamment de réunions transversales autour de projets de demandes de permis
- les partenaires institutionnels (SPW, TEC/SRWT, SNCB), les partenaires associatifs (Pro Vélo, Gracq, Maison des cyclistes, Sentiers.be, Empreintes, Collectif Accessibilité Namur, Gamah, ...), Taxistop, les partenaires privés (JC Decaux, ...), etc.

### 3.2. Les divers plans dont s'occupe le service Mobilité

- Plan communal de Mobilité de Namur et de Jambes : en collaboration avec les services faisant partie du CIM et avec les partenaires du CGS
- Plan de stationnement : en collaboration avec les services faisant partie du CIM
- Plan de déplacements d'entreprise – PDE (= plan de transport du personnel) : collaboration avec les services du Personnel et de l'Equipement urbain, le Comité de négociation et avec des partenaires externes (SPW, TEC, SNCB, Taxistop, JC Decaux, la Province, ...)
- Plan communal cyclable – PCC dans le cadre du projet pilote « Wallonie cyclable » subsidié par la Région (= plan vélo) : en collaboration avec les services faisant partie du CIM et les partenaires externes
- Plan de voirie Vélos libres : 23 25 stations actuelles et examen des extensions
- Réseau communal de Mobilité douce en rive droite de Meuse (projet Sentiers.be)
- Plan d'actualisation/révision de la signalisation piétonne et automobile au sein de la Corbeille
- Plans d'aménagements subsidiés par la Région (Crédit d'impulsion, etc.) : pilotés par le D.V.P., le service Mobilité y est associé à certaines étapes (dépôt du dossier, réunions, évaluation, ...)
- Développement des P+R avec les autres services communaux (service administratif Voirie, SEU, BEV, DAU) et les partenaires (SPW, TEC/SRWT)
- Plans de mobilité spécifiques aux événements
- Plan de circulation aux abords de la gare en phase transitoire avec la gare bus provisoire et en phase définitive
- Etude « Nam'in Move » de réorganisation du réseau de bus sur l'ensemble du territoire de Namur.

## 4. Articles du budget 2014 attachés spécifiquement au service

Article	Intitulé	Budget page
DE 138/733MO-51	Etude plan communal mobilité	30
DE 421/711MO-58	Acquisitions terrains Mobilité	40
DE 421/731MO-60	Travaux Mobilité	40
RO 421/465MO-02	Subvention Conseiller en Mobilité	63
RO 423/140MO-02	Remplacement signalisation	66
RO 522/161MO-01	Recettes diverses Mobilité	73
RO 522/465MO-01	Subvention Mobilité	73
DO 522/123MO-16	Promotion Mobilité	74
DO 522/124MO-06	Navettes publiques et modes alternatifs	74
DO 522/124MO-48	Fonctionnement Mobilité	74
DO 522/331MO-01	Primes vélos électriques	74

Article	Intitulé	Budget page
DO 522/332MO-02	Subsides Actions Vélo	76
DO 522/332VC-01	Cotisation Club des Villes et Territoires cyclables	74

## 5. Rapport d'activités

### 5.1. Etudes

- lancement de la procédure d'actualisation du PCM de Namur par l'élaboration et l'approbation du pré-diagnostic (y compris passage CCATM), remarques sur le cahier spécial des charges, analyse des offres, réflexions sur les besoins en comptages, ...
- 36 avis mobilité dans le cadre de demandes de permis d'urbanisme, permis unique, réponses aux réclamations lors d'enquêtes publiques, avis de principe ou avis préalables pour des dossiers à l'étude
- 7 avis mobilité sur des modifications ou suppressions de voiries, chemins ou sentiers vicinaux
- examen de dossiers d'aménagement du territoire en concertation avec la Police, le Bureau d'Etudes Voirie, le département du Cadre de Vie et le service Aménagement du Territoire pour des dossiers de permis d'urbanisation et de permis d'urbanisme pour des constructions groupées
- poursuite de l'étude, en collaboration avec l'asbl « Sentiers.be », de la mise en place d'un réseau de mobilité douce en rive droite de Meuse dans le cadre du projet « Réseau de mobilité douce »
- suivi des projets des abords de la gare (Namur-gare multimodale, étude urbanistique et paysagère « Skope », etc.) par le biais des comités techniques et de pilotage
- suivi de l'étude « Confluence » (y compris nouveau parking du Grognon, passerelle cyclo-piétonne Meuse, nouvelles voiries)
- suivi des études en vue de la suppression des passages à niveau Materne (examen de l'étude d'incidences), Velaine et Géronsart (avec collectrice et réaménagement du parking de l'Acinapolis)
- lancement d'une étude globale sur la signalisation routière et piétonne au sein de la Ville
- suivi d'une étude en vue de la mise en place d'une signalisation cycliste
- suivi de l'étude menée par le SPW et la Ville pour l'aménagement de la chaussée de Waterloo
- réalisation d'une note globale sur la gestion du stationnement et la création de nouveaux parkings au centre-ville et suivi de la mise en œuvre des recommandations
- suivi des études réalisées par le prestataire de services désigné fin 2011 (cahier spécial des charges pour des prestations et conseils en mobilité) : préparation étude stationnement et étude « Courgette » près de la gare de Namur
- recherche d'alternatives de stationnement dans le cadre des grands chantiers du centre-ville et mise en place d'un tableau de suivi des pertes/gains de stationnement dans les années à venir (participation au groupe de travail « dynamique urbaine »)
- suivi de l'étude menée par la SRWT pour l'aménagement des arrêts de la ligne 8 pour les PMR (principalement sur Belgrade)
- suivi du projet d'amélioration des traversées piétonnes au centre-ville
- étude des plans de mobilité pour les événements : les Fêtes de fin d'année et la parade de Noël, les Fêtes de Wallonie et le Festival des Arts forains (Namur en Mai) à Namur, la Fête des Solidarités et le festival des musiques militaires (Tattoo) à la Citadelle, l'organisation d'Eurofolk (Européades 2016)
- avis et évaluation des mesures destinées à améliorer l'accessibilité des PMR pour Cap estival, Verdur Rock, le marché de Noël, Namur Plage, les Jardins de la Maison de la Culture, le centre d'information touristique dans le cadre du Comité PMR

- participation à l'étude de la chaussée de Waterloo, à des réunions techniques sur la N4 Erpent
- participation à l'élaboration du dossier de demande de permis du P+R de Bouge
- réflexions sur les livraisons au centre-ville (enquête, ...)
- élaboration progressive d'un Observatoire du stationnement
- participation à l'expérience pilote « Urbanzen » de mise en place d'une application de guidage de poids-lourds (avec le Centre de Recherche Routière)
- participation à l'étude de réorganisation du réseau bus (Nam'in Move)
- lancement et suivi de réunions relatives à la gestion des feux de signalisation avec le SPW
- participation à l'étude sur les feux sonores (SPW)
- réflexions sur la mise en place de bornes de recharge pour les véhicules électriques
- participation à l'élaboration du guide de bonnes pratiques relatif au stationnement piloté par le DAU
- appui au service Elections au niveau des mesures spécifiques PMR (stationnement, accessibilité des locaux de vote, informations, sensibilisation des agents électoraux communaux) pour les élections régionales, fédérales et européennes de mai 2014
- participation à la réflexion sur le développement de projets de mobilité numérique (en lien avec la candidature FEDER)
- lancement d'une étude de mobilité pour le quartier Montagne-Géronsart à Jambes dans le cadre de l'urbanisation du plateau

## **5.2. Mise en œuvre**

- suivi des formations et passage des brevets du cycliste pour 630 élèves (31 classes), en concertation avec l'ASBL ProVelo
- mise en œuvre et suivi des mesures mobilité (stationnement, circulation, navettes,...) et d'accessibilité pour les PMR (stationnement spécifique, programme d'activités accessibles, sanitaires adaptés, navettes accessibles, ...) pour les Fêtes de fin d'année et la parade de Noël, les Fêtes de Wallonie, le Festival des Arts forains (Namur en Mai), la Fête des Solidarités et le festival des musiques militaires (Tattoo)
- diffusion de l'information sur les plans de mobilité spécifiques aux événements (site internet, cartes, newsletters aux agents)
- organisation et suivi de comptages vélos (observatoire du vélo) en mai et septembre (3<sup>ème</sup> campagne)
- acquisition de compteurs électroniques permanents
- organisation des réunions de la Commission communale vélo (CCV) et participation aux Comités d'accompagnement au cours desquels les programmes d'actions pour la réalisation du PCC sont présentés et défendus
- suivi de l'aménagement de la zone de rencontre Ange avec le TEC et le SPW (ajout de bacs à fleurs)
- mise en œuvre et suivi des actions menées dans le cadre du Plan de Déplacements d'Entreprise (PDE) pour les agents communaux (diffusion de newsletters internes, informations sur les mesures du PDE lors des séances d'accueil pour les nouveaux agents et des entretiens d'attribution d'abonnement au parking de l'Hôtel de Ville, réalisation d'une enquête de mobilité dans le cadre du diagnostic fédéral)
- poursuite de l'opération « Samedi Mobile »
- suivi en vue du placement de 15 balises pour personnes malvoyantes sur l'axe structurant Fer-Ange
- mise en œuvre progressive du Plan communal cyclable (PCC) - Suivi des fiches actions « Infrastructures », « Stationnement », « Promotion » et « Organisation » et suivi administratif

et financier de ces dossiers (déclarations de créance, reports, contacts avec le DGF et le SPW, ...)

- poursuite de l'étude menée avec Sentiers.be pour un « Réseau communal de mobilité douce » en rive droite de la Meuse
- organisation et suivi de 9 réunions du Comité interne de Mobilité
- organisation et suivi de 6 réunions du Comité PMR
- organisation et suivi de 4 réunions du Comité Vélo
- réalisation d'un inventaire des emplacements de stationnement PMR dans la commune
- poursuite de la construction d'un observatoire de la mobilité rassemblant diverses données statistiques (circulation, stationnement, modes doux...) en lien avec le projet Transcarto
- participation aux réunions organisées dans le cadre du PST

### **5.3. Sensibilisation**

- organisation d'une Assemblée générale du Plan namurois du Vélo (20 novembre)
- organisation de la Fête des brevetés cyclistes (23 juin)
- mise à jour continue du site Internet «Namur Mobilité» (événements, nouveautés, actions spéciales, ...)
- promotion des modes alternatifs à la voiture individuelle dans le cadre du Plan de Déplacements d'Entreprise (PDE) : newsletters régulières aux agents, séances d'informations générales à destination des agents, information systématique des nouveaux agents, entretiens personnalisés (itinéraires vélo, multimodalité dans le cadre des nouveaux abonnés au parking de l'Hôtel de Ville, etc.), organisation de deux séances de bike coaching pour les agents, d'un vélo trafic pour les bénéficiaires de la prime vélo électrique et actualisation du programme intranet relatif aux mesures de mobilité en faveur des agents dans le cadre des déplacements domicile-travail ou professionnels
- information sur la mobilité namuroise lors des séances d'accueil des nouveaux habitants (min. 2 fois par an)
- réalisation de différentes affiches ou supports papier (et site Internet) en fonction des événements ou sensibilisations menés par le service (Plan de déplacements d'entreprise, brevet du cycliste, Semaine de la Mobilité, zone de rencontre Ange, PCC, ...)
- semaine de la Mobilité :
  - information des agents et promotion des modes de déplacement alternatifs (concours, tombola, petits déjeuners, cadeaux « mobilité »...) avec points info à l'accueil de l'Hôtel de Ville, au SRI, au commissariat de Police d'Hastedon (Plan de déplacements d'entreprise, ...)
  - participation des agents cyclistes au Défi vélo (SPW)
  - organisation d'un stand d'information à l'accueil de l'Hôtel de Ville et campagne d'affichage pour la promotion des modes de déplacement alternatifs
- relais de l'information sur le portail de covoiturage spécifique à la commune
- organisation d'une séance d'information interne sur le label Access-i (évaluation, accompagnement, promotion) concernant l'accessibilité PMR lors des événements
- rédaction du volet relatif à Namur pour la future publication « Cémathèque grandes villes » en 2015 (texte et indicateurs)

La Ville a continué à œuvrer en tant que « Ville Pilote Wallonie Cyclable » tout au long de l'année.

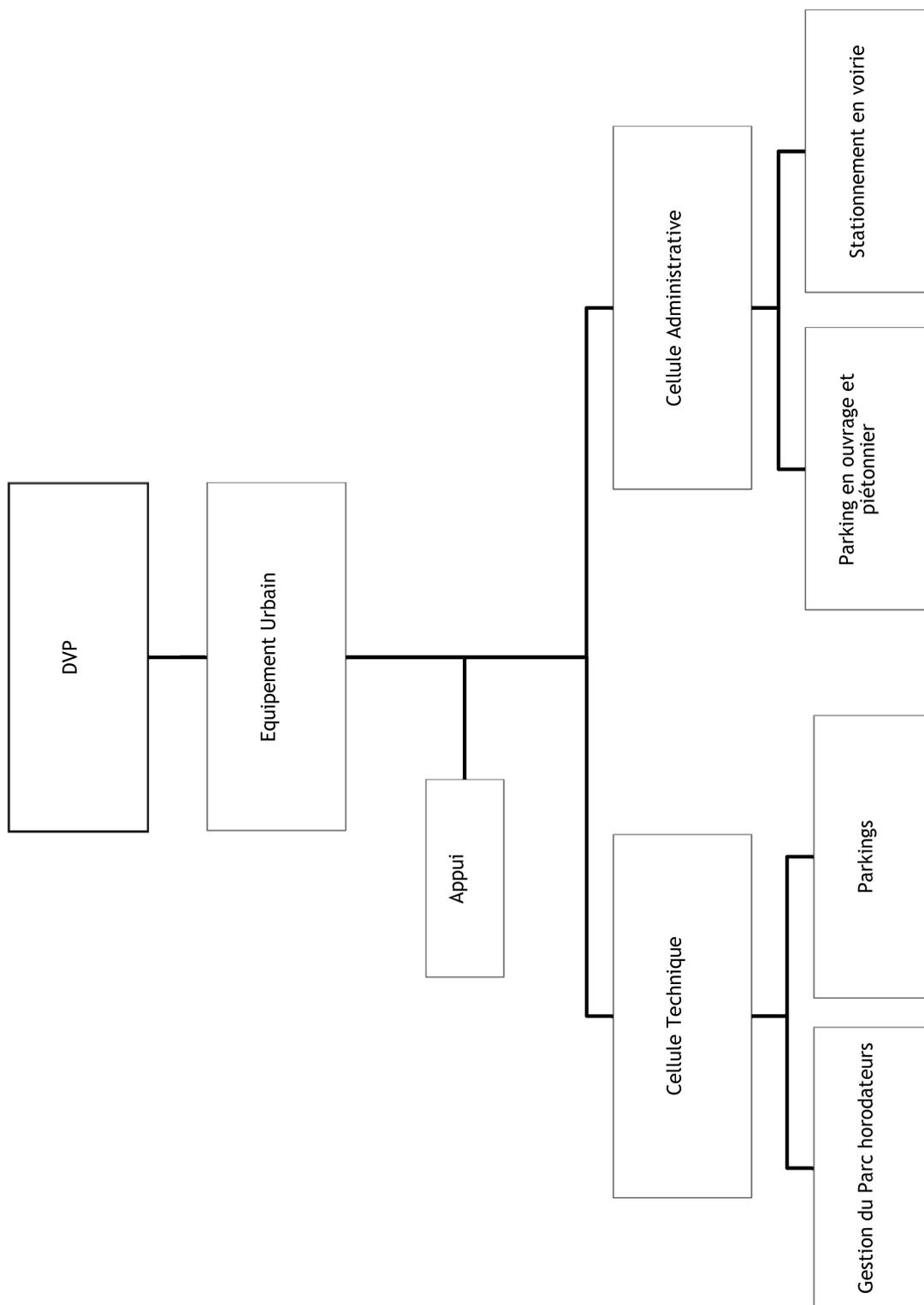
Le service Mobilité participe aussi régulièrement aux réunions « CeM Grandes villes » dans le cadre du subside alloué par la Région pour l'engagement d'un CeM, à la rencontre annuelle des CeM, ainsi qu'à la visite de la ville sur le plan de la mobilité dans le cadre de la formation des CeM.



**EQUIPEMENT**

**URBAIN**







## 1. Composition du service

- 1 Chef de service
- 6 agents administratifs
- 1 agent technique
- 13 agents de contrôle du stationnement
- 8 gardiens de parking
- 2 techniciens horodateurs

## 2. Missions permanentes

- gestion administrative, financière et technique des parkings de la Ville : parking de l'Hôtel de Ville, P+R Expo, P+R Saint-Nicolas, Port du Bon Dieu, parking des Casernes I et II
- gestion administrative des cartes de stationnement (riverains, médecins, etc.)
- gestion administrative et financière des cartes d'accès aux différents piétonniers
- gestion technique des bornes d'accès aux différents piétonniers
- contrôle général du stationnement en voirie (zones bleues et zones horodateurs)
- gestion du dossier « Vélos en libre-service »
- gestion administrative des abris pour voyageurs du TEC
- gestion administrative des dossiers de signalisation de proximité
- gestion administrative et technique des panneaux de signalisation dynamique des parkings
- gestion administrative des dépanneurs habilités aux enlèvements des véhicules en infraction
- gestion des navettes fluviales touristiques « Namourettes »

## 3. Programmes de subsistance

Politique générale du stationnement (en collaboration avec le service Mobilité).

## 4. Articles du budget 2014 attachés spécifiquement au service

Article	Intitulé	Budget page
RO 040/366-HO-07	Horodateurs – cartes riverains	15
RO 040/366-PA-07	Parkings	15
RO 040/366-PR- 07	Parkings P+R	15
DE 424/731-60	Travaux parking (T.C.)	42
DE 424/744-51	Matériel horodateurs - installation	44
DE 425/731-53	Installation équipements urbains	44
DO 424/123-16	Promotion générale	68
DO 424/124DT-48	Dégâts de tiers parkings et horodateurs	68
DO 424/124HO-06	Fonctionnement parkings – horodateurs contrats	68
DO 424/124HO-48	Fonctionnement parkings - horodateurs	68
DO 424/124MU-48	Entretien mobilier urbain	68
DO 424/124PA-06	Entretien parkings - contrats	68
DO 424/124SU-02	Matériel outillage parkings + horodateurs	68
DO 424/126-01	Loyers et charges locatives parkings	68

Article	Intitulé	Budget page
DO 424/124PA-48	Fonctionnement parkings	68

## 5. Rapport d'activités

### 5.1. Gestion des horodateurs et des parkings

#### 5.1.1. Horodateurs

Actuellement au nombre de 157 pour gérer plus de 2.555 places de stationnement

Zone rouge max 2h00		Zone verte max 4h00		Zone orange max 8h00	
30'	0,25 €	30'	0,25 €	30'	0,25 €
1h00	1,00 €	1h00	0,75 €	1h00	0,50 €
2h00	3,00 €	4h00	3,00 €	8h00	4h00

#### 5.1.2. Cartes « riverains »

3.273 cartes délivrées

Zone bleue : Nombre d'emplacements : 3.431

- 1<sup>ère</sup> carte : 10,00 €/an (2.305 cartes)
- 2<sup>ème</sup> carte : 150,00 €/an (80 cartes)

Zone horodateur : Nombre d'emplacements : 2.555

- 80,00 €/an (833 cartes)

Cartes médecins

- 100 €/an (52 cartes)
- 250 €/an (3 cartes)

#### 5.1.3. Parking de l'Hôtel de Ville

- 358 places dont 3 emplacements P.M.R
- ouvert de 07h30 à 19h30 du lundi au jeudi
- ouvert de 07h30 à 02h00 du vendredi au samedi
- 47 locataires au niveau - 1
- 244 agents (abonnés) au niveau - 2

#### 5.1.4. Parking des Casernes 1 et 2

- 650 places dont 6 emplacements P.M.R.
- parkings accessibles 24h/24 pour les abonnés
- zone horodateurs : ouvert le samedi de 10h00 à 18h00
- 755 abonnements délivrés

#### 5.1.5. P+R Namur-Expo

- parking accessible 24h/24
- 475 places dont 11 emplacements P.M.R.
- 292 abonnements délivrés

### 5.1.6. Port du Bon Dieu

- parking accessible 24h/24
- 198 places
- 62 abonnements délivrés

### 5.1.7. P+R Saint-Nicolas

- parking accessible 24h/24
- 276 places dont 6 emplacements P.M.R.
- 245 abonnements délivrés

### 5.1.8. Bornes « accès piétonnier » et chemin de halage

- ouverture libre :
  - de 05h30 à 07h30
  - de 09h00 à 11h30
  - de 17h30 à 20h00
- 426 cartes délivrées :
  - administrations publiques
  - riverains (garage) ou déménagements
  - festivités et entrepreneurs

## 5.2. Recettes

Libellé	Montant
Smart Park	3.010,00 €
Recettes billets horodateurs (redevances)	1.467.659,50 €
Recettes perçues aux horodateurs	1.996.091,07 €
Cartes « riverain »	115.755,00 €
Bornes piétonniers	5.730,00 €
<b>Total recettes du stationnement en voirie</b>	<b>3.588.245,57 €</b>
Parking Hôtel de Ville	595.725,05 €
Parking Port du Bon Dieu	5.445,00 €
P+R Saint-Nicolas	142.077,90 €
Parking Namur Expo	151.489,38 €
Parkings des Casernes	150.505,00 €
<b>Total recettes du stationnement en ouvrage</b>	<b>1.045.242,33 €</b>
<b>Total</b>	<b>4.633.487,90 €</b>

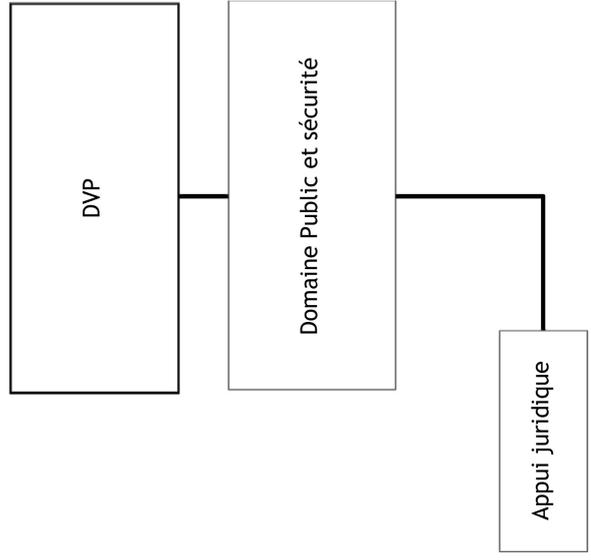
## 5.3. Dépenses

Libellé	Montant
4 horodateurs	22.990,00 €
3 terminaux + 6 imprimantes pour contrôle du stationnement	19.901,52 €
Outillage service technique	700,00 €
<b>Total</b>	<b>43.591,52 €</b>



DOMAINE PUBLIC  
&  
SECURITE







## **1. Composition du service**

- 1 chef de service
- 1 chef de service adjoint
- 1 appui juridique
- 8 agents administratifs

## **2. Missions permanentes**

Le service est chargé :

- d'assurer la gestion du domaine public dans le cadre de demandes :
  - de manifestations culturelles, sportives, festives
  - d'occupation à des fins commerciales (chevalets, terrasses, ...)
  - d'affichage
  - de distribution
  - de placement de containers, enclos et échafaudages
- d'intervenir en matière de police de la circulation routière et de stationnement
- de contrôler le respect de la réglementation par les entreprises de taxis (évaluation des chauffeurs, renouvellement des permis, ...)
- de traiter l'ouverture des débits occasionnels de boissons fermentées et spiritueuses
- de veiller à la fermeture des établissements troublant la tranquillité publique
- de prendre part à la planification d'urgence et d'intervention (suivi des formulaires de sécurité, participation à la cellule de sécurité, suppléance de la fonctionnaire PLANU)
- d'être le relais entre le citoyen et la Province de Namur eu égard aux calamités (collecte de doléances des citoyens et aide dans le suivi de leur dossier)
- de gérer les activités ambulantes, en dehors des marchés, situées sur le domaine public,
- de veiller au suivi des demandes de prévention incendie
- de s'occuper de diverses matières éparses (abattage d'animaux, exploitation de jeux de hasard de classe 2, ...)

## **3. Programmes de subsistance**

Le service délivre les autorisations :

- d'occupation du domaine public à des fins commerciales (terrasses, chevalets, ...)
- de certaines occupations du domaine public à des fins culturelles, sportives, festives, ...
- d'affichage sur le domaine public
- de distribution sur le domaine public
- d'occupation du domaine public par les containers, enclos, échafaudages
- de débits occasionnels de boissons alcoolisées (spiritueux)
- d'abattage d'animaux
- de soirées dansantes
- d'exploitation de jeux de hasard (classe 2)
- de circulation ou de stationnement de véhicules publicitaires
- de vente de fleurs, glaces, gaufres, frites, fraises en dehors des marchés sur le domaine public

- de rallumage de flamme lors des cérémonies patriotiques
- d'exploitation d'entreprise de taxis
- en vue de devenir chauffeur de taxis (agrégation)

Le service édite :

- les règlements complémentaires à la police de la circulation routière
- les arrêtés de police nécessaires aux interdictions de stationnement et de circulation
- les arrêtés de fermeture des établissements troublant la tranquillité publique
- les certificats de publication des règlements du Conseil communal

#### **4. Articles du budget 2014 attachés spécifiquement au service**

Néant.

#### **5. Rapport d'activités**

##### **5.1. Police**

###### **5.1.1. Arrêtés de M. le Bourgmestre**

- 983

###### **5.1.2. Ordonnances du Conseil communal**

- mesures d'ordre et de sécurité à l'occasion des Fêtes de Wallonie
- mendicité
- prestations des artistes: règlement de police

###### **5.1.3. Règlements de Police**

- mendicité
- prestations des artistes de rue sur la voie publique

##### **5.2. Règlements complémentaires**

###### **5.2.1. Conseil communal du 23/01/2014**

- Belgrade, rue Isidore Denison: création d'un passage pour piétons
- Jambes, Impasse des Eaux: stationnement interdit
- Jambes, rue d'Enhaive: création de zones de stationnement
- Jambes, rue du Couvent: SUL
- Jambes, rue Van Opré: zone dépose-minute
- Namur, avenue Marie d'Artois: stationnement cars
- Namur, boulevard Frère Orban: création d'un passage pour piétons
- Namur, rue de Bomel: zone de livraison
- Namur, placette située le long du boulevard Frère Orban: SUL
- Namur, trémie reliant le tunnel du Cap Nord à l'avenue des Croix de Feu: limitation du stationnement

### **5.2.2. Conseil communal du 20/02/2014**

- Jambes, rue du Plateau: obligation de tourner à droite
- Jambes, Plateau de Belle-Vue: zone 30
- Namur, avenue Golenvaux et rue Bas de la Place: car-sharing et stationnement motos
- Namur, rue des Dames Blanches: création d'un stationnement PMR

### **5.2.3. Conseil communal du 20/03/2014**

- Jambes, rue de Dave: création d'un stationnement PMR
- Jambes, rue des Brigades d'Irlande: zone bleue
- Jambes, rues des Libérateurs-Paul Janson-du Foyer Jambois: suppression du stationnement alternatif et création d'un stationnement PMR
- Jambes, rue du Plateau: stationnement interdit
- Namur, boulevard d'Herbatte, rues Saint-Fiacre, des Carrières, des Verriers: zone bleue
- Namur, boulevard de Merckem et avenue des Combattants: zone bleue
- Namur, place de la Station: stationnement cars
- Namur, rue des Souchets: emplacements motorhomes
- Vedrin, rue Frères Biéva: piste cyclable bidirectionnelle et plateau

### **5.2.4. Conseil communal du 24/04/2014**

- Belgrade, rue Marcel Gourdin: création d'un passage pour piétons
- Belgrade, rue Edmond Delahaut: stationnement interdit
- Boninne, route d'Hannut: limitation à 50 km/h – projet d'Arrêté ministériel
- Jambes et Loyers, carrefour formé par la chaussée de Liège et la rue d'Erpent-Val: installation de feux tricolores – projet d'Arrêté ministériel
- Jambes, boulevard de la Meuse: marquage axial
- Jambes, rue de Dave: création d'un stationnement PMR
- Jambes, rue d'Enhaive: SUL
- Loyers, carrefour formé par la bretelle de l'autoroute et la rue de Bossimé: installation de feux tricolores – projet d'Arrêté ministériel
- Namur, rue du Lombard: stationnement interdit
- Namur, rue de la Prévoyance: création d'un stationnement PMR
- Namur, Pont du Musée et rue du Pont: limitation de tonnage et piste cyclable
- Namur, rue des Tanneries: SUL
- Saint-Servais, rue Docteur Haibe: création d'un stationnement PMR
- Saint-Servais, rue Saint-Donat: suppression d'une zone de livraison

### **5.2.5. Conseil communal du 22/05/2014**

- Jambes, rue Tillieux: SUL

#### **5.2.6. Conseil communal du 26/06/2014**

- Belgrade, rue Adolphe Mazy: stationnement interdit
- Bouge, rue Lépante: SUL
- Dave, rues Saint-Hubert et du Fort de Dave: limitation de vitesse
- Jambes, différentes rues: zone 30 et création de zones de stationnement (2)
- Jambes, rue Mazy: SUL
- Malonne: extension de la zone agglomérée
- Malonne, rue Bourgmestre Fernand Colon: création d'un passage pour piétons
- Malonne, Pré du Stôki: limitation de circulation
- Marche-Les-Dames, voirie contournant l'église de Wartet: sens unique
- Namur, rue de la Crête: création d'un stationnement PMR
- Namur, rue Salzennes-les-Moulins: suppression d'un stationnement PMR
- Namur, rue Saint-Fiacre: suppression d'un stationnement PMR
- Naninne, rue Sainte-Anne: stationnement interdit
- Wépion, chaussée de Dinant: limitation du stationnement
- Wépion, rue du Pairibonnier: stationnement interdit

#### **5.2.7. Conseil communal du 11/09/2014**

- Belgrade, rue Edmond Delahaut: création d'un stationnement PMR
- Jambes, rue de Dave: création d'un stationnement PMR
- Jambes, rue de la Luzerne: stationnement interdit
- Jambes, boulevard de la Meuse: SUL
- Malonne, Les Tris: stationnement interdit
- Namur, rue Saint-Martin: création d'un stationnement PMR
- Namur, place du Palais de Justice: création d'une zone de livraison
- Saint-Servais, rue des Trois Piliers: création d'un stationnement PMR
- Saint-Servais, rue Nanon: sens unique
- Vedrin, rue Joseph Wanet: SUL
- Wépion, Trieu Colin: limitation de circulation

#### **5.2.8. Conseil communal du 16/10/2014**

- Malonne, rue du Vivier: îlot directionnel
- Saint-Servais, rue Nanon: SUL

#### **5.2.9. Conseil communal du 13/11/2014**

- Jambes, boulevard de la Meuse: création d'un stationnement PMR
- Namur, rue Louis Loiseau: création d'un stationnement PMR
- Namur, rue Fort Saint-Antoine: création d'un stationnement PMR
- Namur et Saint-Servais: zone bleue

#### **5.2.10. Conseil communal du 11/12/2014**

- Jambes, rue des Verreries: stationnement interdit
- Namur, rue Pepin et Lucien Namèche: stationnement interdit

### **5.3. Taxis**

#### **5.3.1. Certificats de capacité chauffeurs**

- 91

#### **5.3.2. Autorisations**

- 32

### **5.4. Autorisations diverses**

#### **5.4.1. Autorisations pour soirées dansantes**

- 79

#### **5.4.2. Autorisations pour publicités provisoires**

- 45

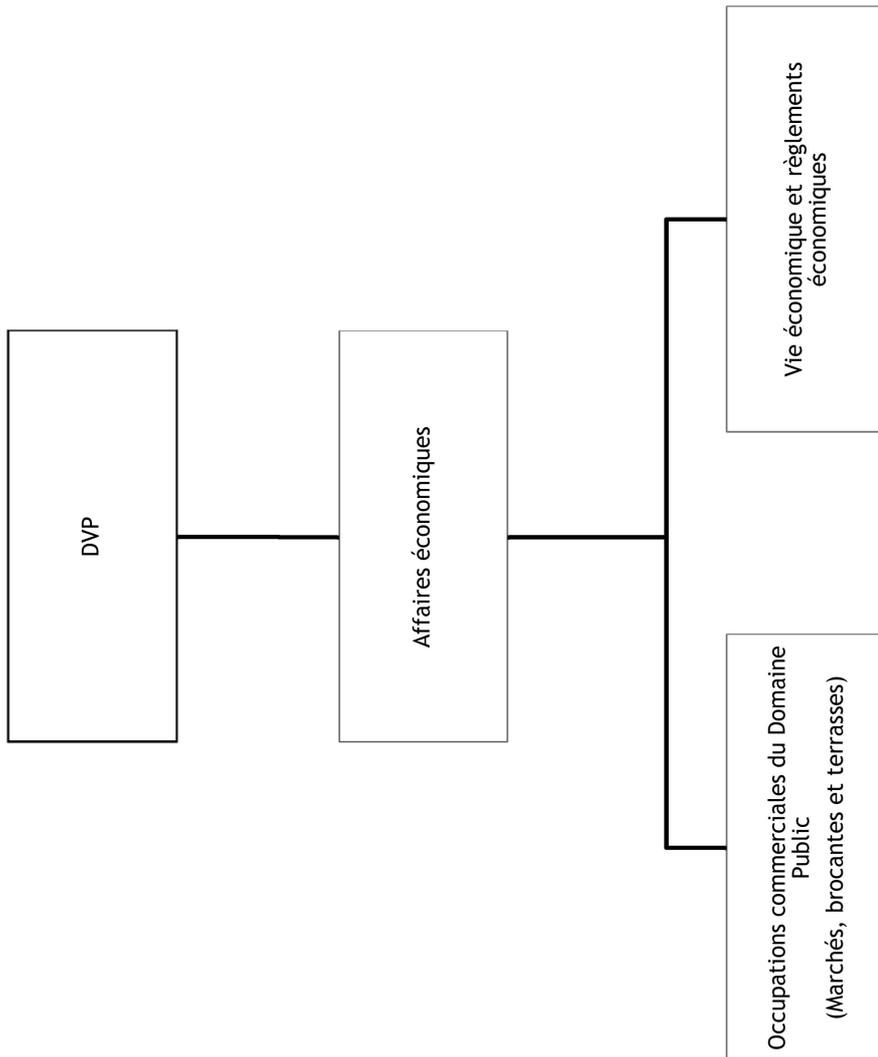
#### **5.4.3. Autorisations pour les concerts**

- 28



AFFAIRES  
ECONOMIQUES







## **1. Composition du service**

- 1 Chef de service
- 1 Chef de bureau administratif
- 5 agents administratifs

## **2. Missions permanentes**

Le service joue un rôle d'interface entre l'Administration et le monde économique (commerçants sédentaires et ambulants, entreprises, acteurs économiques publics et privés, associations locales, etc) et se compose de 2 cellules :

### **2.1. Occupations commerciales du domaine public**

Participation à l'instruction des dossiers liés à l'occupation du domaine public (terrasses, chevalets, étals, stands publicitaires, etc.).

Toute occupation du domaine public requiert une autorisation préalable de l'administration communale qui est délivrée par le service Domaine public et sécurité.

Toute occupation commerciale est soumise au paiement d'une redevance.

#### **2.1.1. Intervention en amont de l'autorisation**

- occupation par des commerçants:  
réalisation d'enquêtes *in situ* en vue d'accorder les autorisations pour le placement de terrasses, bacs à glace, étals, tableaux, chevalets, appareils distributeurs, etc.
- occupation occasionnelle par des non-commerçants:  
(ex. société de marketing, action de sensibilisation, distribution publicitaire, etc.).  
Emission d'un avis circonstancié sur les demandes d'occupation au regard des contraintes de l'organisation des marchés, du maintien de la visibilité et de l'accessibilité des commerces sédentaires.

#### **2.1.2. Intervention en aval de l'autorisation**

- contrôle du respect des conditions d'occupation
- établissement et perception des droits de place relatifs à l'occupation

#### **2.1.3. Organisation et gestion administrative des marchés et brocantes hebdomadaires sur l'entité de Namur**

- 8 marchés hebdomadaires
- 2 brocantes hebdomadaires organisées par la Ville de Namur
- 2 marchés annuels exceptionnels: le traditionnel marché de l'Ascension à Jambes et le marché aux chrysanthèmes à Namur, place de l'Ange et sur le parking longeant la rue Fernand Vigneron à Flawinne
- perception des droits de place sur les marchés et brocantes
- perception de la redevance pour raccordement à l'électricité sur les marchés

## **2.2. Evénements, vie économique et règlements économiques**

- délivrance des autorisations d'ouverture des débits de boissons et de patentes (pour les débits fixes et ambulants)
- délivrance de l'attestation de Licence C pour la Commission des Jeux de Hasard dans l'Horeca (autorisation d'exploiter un bingo, etc.)
- interface entre les commerçants et l'administration communale:
  - aider les commerçants dans leurs démarches vis-à-vis de l'administration en les aiguillant vers le(s) service(s) compétent(s) et en les informant sur les divers règlements communaux qui leur sont spécifiquement applicables. Mise à jour continue du « Guide pratique à l'attention des nouveaux commerçants » dont une partie est consacrée à l'horeca
  - relayer les problèmes de certains commerçants auprès du/des service(s) compétent(s) (ex: mobilier urbain endommagé, avaloirs bouchés, etc.)
- dérogations au repos hebdomadaire accordées aux commerçants et artisans situés dans les 21 anciennes communes non reconnues comme « centres touristiques » (15 dérogations annuelles)
- dérogations aux heures de fermeture obligatoires
- consultation: à la demande du Domaine public et Sécurité ou de services communaux en charge de création ou de soutien à divers événements (Fêtes, Sports, Jeunesse, Culture, Tourisme, Information et Communication, etc.) ou de services communaux en charge des travaux d'aménagement de l'espace public ou de voirie (Mobilité, Voirie), émission d'un avis circonstancié au regard des contraintes de l'organisation des marchés, du maintien de la visibilité et de l'accessibilité des commerces sédentaires et de la réglementation économique
- gestion de dossiers ponctuels liés au commerce
- assurer un dialogue permanent avec les associations de commerçants du Grand Namur (Jambes, Namur, Saint-Servais et Salzinnes):
  - organisation et suivi de réunions
  - aide ponctuelle notamment dans le cadre de la mise en place d'animations particulières
  - coordination d'actions menées en collaboration avec différents partenaires (UCM, CCI, BEP, etc.)
- collaboration Forem Conseil/Ville: gestion, au sein de l'Espace citoyens, de valves dédiées à l'affichage des offres d'emplois Forem Conseil (« Espace Emplois ») au travers de leur mise à jour hebdomadaire
- initier ou soutenir des actions visant à renforcer l'attractivité des entreprises et des commerces namurois en partenariat avec de organismes extérieurs (UCM, CCI, BEP, CPAS, etc.)
- collaboration avec l'asbl gestion de centre-ville Gau Namur (Groupement des Acteurs Urbains): actions d'animation, actualisation d'une base de données commerciales conjointes, participation aux CA/AG
- participation à l'instruction des demandes d'autorisation d'implantations commerciales: remise d'un avis sur chaque demande introduite. Encadrer et assurer le suivi de projets de développement économique et commercial
- interface avec des organismes évoluant dans le secteur économique (BEP, CCI, UCM, NEW, Infopôle, organismes de formations, etc.)

## **3. Programmes de subsistance**

- règlement communal du 26/04/10 relatif à l'exercice et à l'organisation des activités ambulantes sur les marchés en domaine public

- règlement communal du 17/10/13 « Redevances sur les emplacements et le raccordement électrique sur les marchés »
- règlement communal du 27/03/02 sur les brocantes organisées par la Ville de Namur
- règlement communal du 17/10/13 « Occupation du domaine public »
- règlement communal du 17/10/13 « Redevances sur l'occupation du domaine public »
- règlement général de police
- schéma de structure communal
- autres règlements communaux
- loi du 03/04/1953 concernant les débits de boissons fermentées
- loi du 28/12/1983 sur la patente pour le débit de boissons spiritueuses
- loi du 12/08/04 relative aux implantations commerciales
- loi du 10/11/06 relative aux heures d'ouverture dans le commerce, l'artisanat et les services

#### **4. Articles du budget 2014 attachés spécifiquement au service**

Article	Intitulé	Budget page
DO 522/124AU-48	Affaires économiques et commerce	74
DO 762/332T-02	Subside développement économique	112

#### **5. Rapport d'activités**

##### **5.1. Occupation commerciale du Domaine Public**

###### **5.1.1. Occupation du domaine public (terrasses, chevalets, étals, etc.)**

Toute occupation commerciale du domaine public requiert une autorisation préalable de l'Administration communale et est soumise au paiement d'une redevance.

Le Grand Namur est couvert par les agents recenseurs qui ont pour missions :

- la réalisation des enquêtes en vue d'accorder les autorisations pour le placement de terrasses, bacs à glace, étals, tableaux, chevalets, appareils distributeurs, etc
- le contrôle et le recensement de cette occupation
- l'établissement des droits de place (Règlement communal du 17/10/2013 - Redevances sur l'occupation du domaine public)

Répartition de l'occupation domaine public

	Centre-Ville	Périphérie	Total
Terrasses	126	41	167
Chevalets	208	43	251
Distributeurs	0	2	2
Etals	61	16	77

Droits de place

Description	Montant
Terrasses	119.169,62 €
Chevalets, étals, distributeurs	32.431,00 €
Terrasses exceptionnelles	8.590,50 €

Description	Montant
Occupations commerciales diverses	9.125,00 €
Evénements	12.350,00 €
<b>Total</b>	<b>181.666,12 €</b>

### 5.1.2. Marchés et brocantes hebdomadaires

Organisation des 8 marchés et des 2 brocantes hebdomadaires dans l'entité de Namur

Marchés		
Belgrade	Lundi	08h00 à 13h00
Salzennes	Mardi	08h00 à 13h00
Flawinne	Mardi	14h00 à 18h30
Namur (Gare)	Mercredi	12h00 à 18h30
Boninne	Mercredi	14h00 à 19h00
Jambes	Jeudi	08h00 à 13h00
La Plante (bio, fermier et artisanal)	Vendredi	15h00 à 19h00
Namur	Samedi	08h00 à 13h00
Brocantes		
Namur (rue des Carmes)	Samedi	08h00 à 13h00
Jambes (quai de Meuse et boulevard de la Meuse)	Dimanche	6h00 à 13h00

### 5.1.3. Marchés exceptionnels

Organisation du traditionnel marché de l'Ascension à Jambes et du marché aux chrysanthèmes, place de l'Ange et place de l'église à Flawinne.

### 5.1.4. Perception des droits de place

Perception des droits de place sur les marchés et brocantes ainsi que perception de la redevance pour raccordement à l'électricité

Droits de place

Description	Montant
Marchés organisés par la Ville	355.812,95 €
Marché horticole	350,00 €
Brocantes organisées par la Ville (Jambes, Carmes)	42.742,00 €
Autres brocantes	26.261,50 €
<b>Total</b>	<b>425.166,45 €</b>
Redevances raccordements électriques	13.342,50 €

### 5.1.5. Gestion administrative

- des dossiers relatifs aux ambulants (abonnements, liste d'attente, cessions d'emplacement, demandes de mutation, suspensions pour cause de maladie, application des sanctions réglementaires, ...)
- des dossiers relatifs aux brocanteurs professionnels (abonnés)

### **5.1.6. Brocante de Jambes**

Modification des modalités des réservations et inscriptions à la brocante de Jambes : par téléphone, mail, fax ou sur simple visite au bureau, dès le jeudi 8h précédent l'événement. Lorsque le jeudi coïncide avec un jour férié, les réservations débutent le 1<sup>er</sup> jour ouvrable qui précède.

### **5.1.7. Modifications / déplacements de marchés - brocante de Jambes**

- marché de Jambes:
  - déplacements des ambulants des places de la Patinoire et de la Wallonie dans l'av. Bourgmestre Jean Materne à l'occasion de l'installation des forains pour les Festivités jamboises (Ascension et Pentecôte), à l'occasion des travaux de la réfection de la place de la Wallonie durant 8 semaines (du 11 septembre au 30 octobre) et des fêtes de fin d'année
  - déplacement durant deux semaines des ambulants de la place de la Wallonie dans l'av. Bourgmestre Jean Materne en raison de l'installation du chapiteau du Rallye de Wallonie
- marché de Namur-gare:
  - adoption d'un nouveau plan d'implantation du marché et avancée de la liste d'attente
- marché de Namur:
  - adoption d'un nouveau plan d'implantation du marché et avancée de la liste d'attente
  - adoption du déplacement du pôle alimentaire en application au printemps 2015 (envoi de préavis d'un an)
  - adaptation des échoppes des fleuristes du 16 novembre 2014 au 09 janvier 2015
- brocante de Jambes:
  - suppression des 48 emplacements créés boulevard de la Meuse en 2013
  - utilisation du quai de Meuse en s'adaptant à la zone de stockage des travaux toujours en cours

## **5.2. Evénements, vie économique et règlements économiques**

### **5.2.1. Délivrance des autorisations d'ouverture des débits de boissons et des patentes (uniquement pour les débits fixes)**

- autorisations d'ouverture de boissons fermentées couplées à la délivrance de la patente: 52 unités
- autorisations d'ouverture de boissons fermentées: /
- patentes: /

### **5.2.2. Délivrance de l'attestation de Licence C pour la Commission des Jeux de Hasard dans l'Horeca**

- attestations de Licence C: 18 unités
- demandes de renseignements pour la Commission des Jeux de Hasard: 11 unités

### **5.2.3. Interface entre les commerçants et l'administration communale**

- aider les commerçants dans leurs démarches vis-à-vis de l'Administration en les aiguillant vers le(s) service(s) compétent(s) et en les informant sur les divers règlements communaux qui leur sont spécifiquement applicables (ex.: enseignes,

permis d'urbanisme, taxes), redevances sur l'occupation du domaine public, dispositions en matière de propreté publique, etc.

- mise à jour continue du « Guide pratique à l'attention des nouveaux commerçants » dont une partie est consacrée à l'« Horeca » (guide téléchargeable sur le site Internet [www.ville.namur.be](http://www.ville.namur.be) - « Démarches de A à Z » - « Commerçants » - « Guide pratique à l'attention des nouveaux commerçants »)
- relayer les problèmes de certains commerçants auprès du service compétent (ex. : mobilier urbain endommagé, avaloirs bouchés, etc.)

#### **5.2.4. Dérogations au repos hebdomadaire**

Accordées aux commerçants et artisans situés dans les 21 anciennes communes non reconnues comme « centres touristiques »: 15 dérogations accordées.

#### **5.2.5. Dérogation aux heures de fermeture obligatoires**

Pas de demande sollicitée.

#### **5.2.6. Gestion de dossiers ponctuels liés au commerce**

- collaboration au 4<sup>ème</sup> « Marché horticole » (initiative des Ets Charve) qui s'est tenu le 13 avril 2014. Présence d'horticulteurs professionnels qui ont couvert l'esplanade du Grognon d'un tapis de fleurs et d'arbustes en tout genre
- organisation, à l'Espace Beffroi, en collaboration avec l'association de gestion centre-ville GAU Namur, de la 5<sup>ème</sup> édition d'« ArtisaNAMUR », le rendez-vous des artisans d'art (du 30 avril au 04 mai 2014). 18 artisans représentant différents métiers artistiques (aquarelles, bijoux, peluches, etc.) ont répondu à l'invitation
- révision de la répartition des terrasses sur la place Marché aux Légumes
- soutien à la 21<sup>ème</sup> édition de la « Journée Découverte Entreprises » du 05 octobre 2014 par le biais de l'organisation d'une séance d'information à l'attention des entreprises namuroises. 6 entreprises namuroises ont ouvert leurs portes à cette occasion.
- collaboration à la 4<sup>ème</sup> édition de la Bourse WinWin, le 20 novembre 2014, au Service public de Wallonie, Boulevard du Nord à Namur. La Bourse WinWin est une bourse d'échanges réservée aux entreprises, commerçants et associations namurois. L'objectif est de conclure des « deals » sans transfert d'argent. Cet événement permet de créer des contacts entre le monde de l'entreprise et du commerce et le monde associatif, il permet également de réunir de nombreux acteurs namurois et de mettre en place des collaborations originales et inattendues
- répartition du subside développement économique entre :
  - l'asbl Les Commerçants Jambois à titre d'aide financière pour la location d'un écran géant dans le cadre de la retransmission des matchs de la Coupe du Monde 2014
  - l'université de Namur pour l'organisation du salon de l'Innovation en tant que partenaire actif de la Ville de Namur
  - l'asbl Association des Commerçants de Namur pour promouvoir les ouvertures dominicales de décembre et de janvier
  - l'asbl GAU Namur pour les frais liés à la réalisation du Welcome Pack à destination de porteurs de projets souhaitant s'installer dans le centre-ville

### **5.2.7. Nouvelles actions**

- atelier dynamisation commerce: référencement internet en collaboration avec l'UCM – 23 juin 2014.
- Afsca : semaine de contrôle: Opération DIS en ville – séances d'information le 26 février 2014
- Artisanart: mise à disposition de 10 stands gratuits lors du salon Artisanart pour des artisans namurois (du 02 au 05 octobre 2014)
- dynamique urbaine: groupe de travail sur l'attractivité du centre-ville durant les grands chantiers (4 réunions en 2014)
- projet Z-Ville: reportages sur la Ville de Namur et sur plusieurs entreprises namuroises (diffusion les 21 et 23 juin 2014)
- le premier Salon de l'Innovation (NINO) s'est tenu les 09 et 10 février 2014. La Ville de Namur en partenariat avec l'Université de Namur et la Chambre du commerce et de l'industrie Liège-Verviers-Namur ont monté et concrétisé cet événement. L'organisation a reçu le soutien de La Province de Namur, de la Région wallonne via M. le Ministre Nollet et du Fédéral via Mme la Ministre Laruelle. La finalité du projet est de favoriser le développement économique de la Ville en insufflant l'envie d'entreprendre auprès d'un large public mais également de réunir un large panel d'acteurs économiques afin de faciliter de possibles partenariats.
- marché de Namur :
  - organisation de 2 réunions du groupe de travail mis en place dans le cadre de la redynamisation du marché
  - action « Le marché fête Noël » le 20 décembre 2014 : décoration des échoppes et ambulants arborant un bonhomme de Père Noël

### **5.2.8. Réunions avec les Associations de commerçants du Grand Namur**

Le Grand Namur compte 4 associations de commerçants: Jambes, Namur, Saint-Servais et Salzennes.

- organisation et suivi des réunions qui ont pour but d'avoir un dialogue permanent « Ville-Commerçants » (thèmes abordés : illuminations, propreté publique, fêtes de fin d'année, braderies, etc.)

### **5.2.9. Aide aux Associations de commerçants**

Apporter une aide ponctuelle aux associations de commerçants qui en font la demande, notamment dans le cadre de la mise en place d'une animation particulière (ex. : affiches, courriers, ...). Action Halloween: « Les boutiques de l'horreur », cette action a été portée par le service. Elle s'est déroulée le samedi 25 octobre à Salzennes et Saint-Servais. Le service s'est chargé de faire la publicité de l'évènement et de fournir les 'bonbons' à distribuer aux enfants qui se présentaient déguisés auprès des commerçants.

Cet événement original en période d'Halloween et des congés d'automne permettra aux commerçants d'accueillir leurs clients dans une ambiance différente en réservant une attention particulière aux enfants.

### **5.2.10. Participation au « Comité Interne Mobilité » (Ville)**

Dossiers liés à la Mobilité : 9 réunions

### **5.2.11. Collaboration Forem Conseil/Ville**

Mise à jour, au sein de l'Espace Citoyens, du point d'affichage des offres d'emplois. Les affichettes reprenant les offres d'emplois sont envoyées quotidiennement par mail par le

Forem. La gestion de cet espace d'affichage dénommé « Espace Emplois » est assurée par le service.

### **5.2.12. Collaboration avec l'asbl GAU (Groupement des Acteurs Urbains)**

Aide dans différents projets menés à bien par l'asbl (ex. : outil de gestion, animations lors des Fêtes de fin d'année, etc.).

L'action de l'association de gestion centre-ville se concentre sur les trois missions suivantes :

#### Statistiques

- établir et actualiser un état des lieux du centre-ville (répartition des commerces par secteur d'activités, etc.)
- collecter des informations auprès des utilisateurs du centre-ville pour alimenter la réflexion des services communaux en charge de projets les concernant (relevé de stationnement et taux d'occupation, flux piétons, relevé cellules vides et contacts avec enseignes cherchant une surface sur le centre-ville).

#### Interface

Maintenir le contact avec les commerçants du centre.

#### Actions

- initier de nouvelles actions et soutenir celles-ci le temps nécessaire à leur mise en route (ex. : Espace Beffroi,...)
- perpétuer les actions déjà engagées ("Ville fleurie ", 21 juillet)
- participation aux réunions du Conseil d'Administration (4 réunions) et de l'Assemblée générale (1 réunion)

### **5.2.13. Accueil et gestion du travail de stagiaires**

Encadrement de stagiaires, suivi du travail et participation à leur évaluation.

En 2014, le service a accueilli un étudiant qui a réalisé une étude de marché sur la clientèle fréquentant le marché de Namur. Il a également analysé les forces, faiblesses, opportunités et menaces du marché de Namur par rapport aux marchés organisés dans les autres communes.

### **5.2.14. Gestion de dossiers économiques**

- suivi du projet « Coworking Namur » et participation aux réunions (AG et CA) de l'ASBL Coworking
- participation au comité « Namur équitable » créé suite à l'organisation de la Semaine du Commerce équitable, afin d'obtenir la reconnaissance de Namur comme « Ville du commerce équitable »
- renforcement du réseau de contacts privilégiés auprès des acteurs économiques (BEP, Job'in, UCM, CCIN, etc.)
- collaboration étroite avec le service Urbanisme pour la gestion des permis socio-économiques, remise d'un avis sur chaque demande: 17 dossiers instruits en 2014
- participation au groupe de travail pluridisciplinaire de l'Aménagement du Territoire pour les grands projets immobiliers, en ce qui concerne l'aspect « commerce »
- suivi du projet de centre commercial au cœur de ville « Côté Verre »
- présentation au Collège communal des projets d'implantation dans les parcs d'activité économique (P.A.E.), gérés par le BEP. Un avis favorable de principe est demandé au Collège communal, sans préjudice des permis nécessaires par la suite. Aucun dossier présenté en 2014

- suivi du dossier « compteurs de flux piétons ». Ces compteurs ont été achetés par l'asbl de gestion de centre-ville GAU Namur fin 2011. La Ville prend en charge les frais de maintenance et de transmission des données. Contact avec l'Association du management de centre-ville (AMCV) pour les aspects financiers, techniques (lors d'accidents, etc.) et chiffrés (analyse des données)
- participation au colloque « Lively cities » organisé à Liège par l'Association du Management du Centre-Ville (AMCV) (10 octobre 2014)



PLAN  
D'URGENCE  
COMMUNAL



## 1. Composition du service

- 1 fonctionnaire de la planification d'urgence
- 1 agent administratif

## 2. Missions permanentes

L'A.R. du 16 février 2006 relatif aux plans d'intervention et d'urgence et ses circulaires NPU1 à NPU4 ont défini le rôle et les responsabilités des communes en matière de planification d'urgence. En vertu de cette législation, chaque commune est chargée :

- d'installer une cellule de sécurité
- de désigner un fonctionnaire chargé de la planification d'urgence
- d'identifier et analyser les risques sur le territoire
- d'élaborer des plans d'urgence et d'intervention (général et particulier)
- d'organiser des exercices
- d'évaluer les risques et les situations d'urgence réelles
- de tirer les leçons par rapport aux plans d'urgence et d'intervention
- d'informer la population

La planification d'urgence est l'outil de gestion visant à permettre un engagement rapide de moyens de secours disponibles ainsi qu'à réaliser une coordination optimale de ces moyens.

### 2.1. Fonctionnement de la cellule sécurité

La cellule de Sécurité met à jour le plan général d'urgence lorsque cela s'avère nécessaire. Elle traite les plans particuliers d'urgence et d'intervention (ex : inondations, ...), dresse des plans d'action pour des risques spécifiques (ex. : pandémie grippale), remet un avis sur les événements à risque (Fêtes de Wallonie, ...).

Les membres permanents de cette cellule sont: le Bourgmestre (Président), le fonctionnaire chargé de la planification d'urgence et un représentant de chaque discipline (au besoin, d'autres experts en fonction de la situation d'urgence).

Les disciplines représentent un ensemble fonctionnel de missions effectuées par divers services d'intervention.

Les missions sont donc réparties en 5 disciplines:

Discipline 1: Pompiers	opérations de secours
Discipline 2: Médical	secours médicaux, sanitaires et psychosociaux
Discipline 3: Police	police du lieu de la situation d'urgence (ex. : évacuation des lieux)
Discipline 4: Logistique	appui logistique (coordination des services communaux)
Discipline 5: Information	communication à la presse, à la population

### 2.2. Profil et missions du Fonctionnaire chargé de la planification d'urgence

Le Fonctionnaire chargé de la planification d'urgence travaille sous l'autorité du Bourgmestre en raison de son rôle de soutien et de conseil auprès de cette autorité. Son profil doit répondre à des capacités de coordination, de communication et de direction évidentes.

Il est plus qu'un simple secrétaire pour la cellule de Sécurité (et du Comité de coordination pendant la situation d'urgence). Il est le point de contact communal pour la planification d'urgence et le véritable moteur de l'exercice des missions de planification d'urgence du Bourgmestre.

Sa tâche première est de coordonner tous les travaux relatifs aux plans d'urgence et de la cellule de Sécurité :

- mise en place et suivi de la cellule de Sécurité communale
- rédaction et suivi du Plan Général d'Urgence et d'Intervention (PGUI), des Plans particuliers ainsi que le suivi des Plans mono disciplinaires élaborés par les disciplines
- mise en place d'un local fonctionnel pour le Comité de coordination communal
- suivi et implémentation de la réglementation
- gestion préventive des événements à risque
- organisation et accompagnement des exercices
- (...)

### **3. Programmes de subsistance**

- participation à des exercices extérieurs
- réalisation d'un plan délestage électrique et d'un plan « Fêtes de Wallonie » (en cours)
- présentation du retour d'expériences de la crise de Gelbressée dans le cadre de Planicom
- participation à la réalisation d'une vidéo IBZ dédiée aux fonctions Planu et Discipline 5

### **4. Articles du budget 2014 attachés spécifiquement au service**

Article	Intitulé	Budget Page
DO 131/124MS-48	Mesures de sécurité – hygiène	42

### **5. Rapport d'activités**

Réunions de cellule de Sécurité	9
Réunions hors cellules de Sécurité	74
Evénements soumis à la Cellule de sécurité	67
Exercice	1
Crises gérées	1